

REPUBLIQUE DU BENIN



PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2014

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Décembre 2013

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	3
SYNTHESE.....	4
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	8
1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL.....	8
2. EVOLUTION DES DIFFERENTS MARCHES.....	13
2.1. EVOLUTION DU MARCHE DES CHANGES.....	13
2.2. MATIERES PREMIERES	15
CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE	19
1. RETOUR SUR LES PERFORMANCES ECONOMIQUES DE 2012	19
2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL AU 1 ^{er} SEMESTRE ET PERSPECTIVES EN 2013.....	21
3. GESTION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2013.....	26
CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2014	37
1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL.....	37
2. PERSPECTIVES POUR LES DIFFERENTS MARCHES.....	41
3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES BENINOISES POUR 2014	43
CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2014	46
1. GRANDES OPTIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2014	46
2. GRANDES MASSES DU BUDGET 2013.....	61
CONCLUSION.....	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des taux de croissance et d'inflation des pays de l'UEMOA	13
Tableau 2 : Situation monétaire intégrée au 30 juin 2013	25
Tableau 3 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2013 (en milliards FCFA).....	26
Tableau 4 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2013 (en milliards FCFA)	28
Tableau 5 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2013 (en milliards FCFA)	29
Tableau 6 : Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2013 (en milliards FCFA).....	29
Tableau 7 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2013 base engagement (en milliards FCFA)	33
Tableau 8 : Bilan du PIP au 31 mars 2013 par source de financement (en milliards FCFA)	34
Tableau 9 : Bilan du PIP au 31 mars 2013 par secteur d'activité (en milliards FCFA)	36
Tableau 10 : Récapitulatif des prix des matières premières de 2012 à 2014	42
Tableau 11: Prévisions des recettes budgétaires pour 2014 (en milliards FCFA).....	61
Tableau 12: Prévisions des dépenses budgétaires pour 2014 (en milliards FCFA)	62
Tableau 13: Equilibre général de la Loi de Finances, gestion 2014 (en millions FCFA)	63

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2012 à juin 2013.....	14
Graphique 2 : Evolution mensuelle du naïra par rapport au CFA de janvier 2012 à juin 2013	14
Graphique 3 : Evolution mensuelle du yuan par rapport au CFA de janvier 2012 à juillet 2013.....	15
Graphique 4: Evolution de l'indice A de Liverpool (en cents US/livre) de janvier 2012 à juin 2013.....	16
Graphique 5 : Evolution du cours du pétrole (en\$/baril) de janvier 2012 à juin 2013	17
Graphique 6: Evolution du cours du riz (en\$/t) de janvier 2012 à juin 2013	17
Graphique 7 : Evolution du taux de croissance de l'économie de 2000 à 2012	19
Graphique 8 : Evolution du taux d'inflation en critère de convergence de juillet 2010 à juillet 2013.....	23

SYNTHESE

Selon les prévisions du FMI, le ralentissement économique observé depuis 2012 devrait s'accroître jusqu'en 2014 si la croissance des pays émergents reste compromise par l'inversion des flux de capitaux qui accompagne le retrait progressif des mesures de stimulation monétaire non-conventionnelle aux Etats-Unis. Ainsi pour 2013, le FMI table sur un taux de croissance de 3,1% sans changement par rapport à 2012.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique devrait se consolider. D'après les projections du FMI, la croissance devrait atteindre 5,1 % en 2013 contre 4,9% en 2012. Le taux d'inflation par contre devrait s'établir à 7%, poursuivant ainsi sa tendance baissière amorcée à la fin de l'année 2012.

La zone UEMOA connaîtrait un taux de croissance de 6,5% tout comme en 2012 dans un contexte de faibles tensions inflationnistes. Le taux d'inflation ressortirait à 2,3% en 2013 contre 2,0% en 2012, en dessous du plafond communautaire de 3%.

Au Nigeria, il est prévu une croissance économique de 7,2% en 2013 contre 6,3% en 2012. Le taux d'inflation

ressortirait à 10,7% en 2013 contre 12,2% en 2012.

En ce qui concerne le marché des changes, l'euro a connu une appréciation par rapport au dollar en 2013. Il est passé de 1,29 dollar au premier semestre 2012 à 1,31 dollar à la même période en 2013, soit une appréciation de 0,2 point.

S'agissant du marché des matières premières, le marché du coton a connu une reprise au premier semestre 2013. L'indice A de Cotlook a affiché un cours moyen mensuel de 92,4 cents/US la livre au cours du premier semestre de l'année 2013, contre 83 cents/US pour le deuxième semestre 2012, soit une hausse de 11%. Les cours du pétrole ont évolué en dent de scie au cours du premier semestre 2013 avec un niveau de prix moyen de 108 dollars contre 114 dollars sur la même période de 2012.

La croissance économique au Bénin devrait s'établir en 2014 à 6,2% contre une prévision initiale de 5,1%. Cette révision de la croissance est notamment imputable à la hausse de la production cotonnière et ses effets sur les activités des industries manufacturières et de services ; à l'amélioration de la compétitivité du secteur portuaire et à l'amélioration de la production vivrière. Le

taux d'inflation est ressorti à 4,2% juillet 2013. Cependant, pour le reste de l'année, le taux d'inflation devrait revenir dans la norme communautaire de 3,0%.

Au cours du premier semestre 2013, les ressources mobilisées se sont établies à 516,3 milliards FCFA sur une prévision de 1044,49 milliards FCFA (y compris le financement du déficit), soit un taux de réalisation de 49,4% de l'objectif annuel.

Les recettes des Administrations financières sont ressorties à 404,4 milliards FCFA sur une prévision de 735,10 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 55,0%. Par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente, les recettes des régies ont connu un taux d'accroissement de 0,7%. Les autres recettes quant à elles, ont enregistré une hausse d'environ 51,2% à fin juin 2013 comparativement à leur niveau de la même période de l'année précédente.

Au titre de 2013, les dépenses inscrites au Budget Général de l'Etat s'élèvent à 1044,49 milliards FCFA, en baisse de 31,4 milliards FCFA par rapport à celles de l'année précédente. Cette régression est due aux efforts de maîtrise des dépenses notamment, la masse salariale. L'exécution des dépenses à fin juin 2013 a été caractérisée par un niveau

d'engagement de 506,70 milliards FCFA ; soit un taux d'engagement de 48,5% contre 46,7% à la même période de 2012. Cette hausse du taux d'engagement des dépenses publiques à fin 2013 se justifie par l'accélération de la consommation des crédits de fonctionnement. Les investissements publics ont été engagés à hauteur de 100,79 milliards FCFA pour une prévision de 272,9 milliards, soit un taux d'engagement de 36,9%. En glissement annuel, le niveau d'engagement des investissements publics est en baisse de 5,5% contre une baisse de 9,6% à la même période de 2012. Le niveau d'engagement du service de la dette publique a atteint 26,45 milliards FCFA au premier semestre 2013, soit un taux d'engagement de 23,9%. Ce niveau d'engagement du service de la dette publique est en baisse de 24,0% par rapport au premier semestre 2012.

La politique économique proposée pour les cinq prochaines années (2012-2016) vise le développement de l'entreprise et de l'initiative privée. Pour 2014, les points d'application de cette orientation concerneront : **(i) la promotion de l'emploi des jeunes ; (ii) le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; (iii) la modernisation de**

l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie et (vi) le développement local.

*Un accent particulier sera mis sur deux aspects transversaux importants que sont la **gouvernance** et le **genre**.*

*La mise en œuvre de ces orientations devrait permettre de réaliser un taux de croissance économique de **6,5%** en 2014 dans un environnement non inflationniste.*

Les recettes (hors CST1) attendues pour 2014 se chiffrent à 840,87 milliards FCFA, en hausse de 9,6% par rapport au Budget 2013. La répartition des recettes en 2014 par Administration Financière est projetée comme suit :

- *les Douanes : 407,98 milliards FCFA contre 356,00 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 14,6% ;*
- *les Impôts : 345,79 milliards FCFA contre 329,00 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 5,1% ;*
- *le Trésor : 56,7 milliards FCFA contre 50,1 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 13,2%.*

Pour les autres recettes, il est prévu un total de 30,40 milliards FCFA en 2014 contre 31,90 milliards FCFA en 2013, soit

une baisse de 4,7%. Cette baisse serait attribuable au repli des recettes du Fonds National des Retraites du Bénin de 6,2% par rapport à 2013.

Les prévisions de dépenses budgétaires (CST compris) de 2014 s'établissent à 1127,50 milliards FCFA, en hausse de 7,9% par rapport à l'exercice 2013.

Il se dégage un déficit de 253,57 milliards FCFA que le Gouvernement compte financer aussi bien avec des ressources extérieures que des ressources intérieures exceptionnelles.

¹Compte Spéciaux du Trésor

INTRODUCTION

Dans sa mise à jour des perspectives de l'économie mondiale en juillet 2013, le Fonds Monétaire International (FMI) a estimé que l'économie mondiale est sujette à des risques de ralentissement. Lesquels pourraient s'accroître si le retrait progressif des mesures de stimulation monétaire non-conventionnelle aux Etats-Unis s'accompagnait d'une inversion des flux de capitaux et pénalisait la croissance dans les pays émergents. Toutefois, les perspectives de l'économie mondiale sont modérément optimistes pour le deuxième semestre 2013 et l'année 2014. Sur cette base, le FMI table sur un taux de croissance mondiale à 3,8% en 2014 contre 3,1% en 2013.

Ces perspectives de croissance sont soutenues par la reprise de l'économie américaine, la dynamique positive du Japon et la sortie de récession de la zone euro. A cela s'ajoute la stabilisation attendue des économies émergentes et la progression des exportations dans la plupart des grands pays exportateurs de matières premières.

La situation économique nationale s'est consolidée en 2012 avec un taux de 5,4% contre 3,5% en 2011 et 2,6% en 2010. L'année 2013, a été marquée par la poursuite des réformes engagées depuis 2012. Dans ce contexte, l'objectif de croissance pour 2013 est de 6,2% contre une prévision initiale de 5,1%.

Les perspectives de l'année 2013 reposent sur le développement de l'entreprise et de l'initiative privée à travers : i) le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; ii) la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ; iii) le développement local.

Le présent Rapport Economique et Financier (REF) retrace le cadre macroéconomique et financier dans lequel s'exécutera la Loi de Finances pour la gestion 2014. Il comprend quatre chapitres. Les deux premiers chapitres retracent respectivement l'environnement économique international et la situation économique nationale en 2013. Le troisième chapitre aborde les perspectives économiques tant internationales que nationales et le dernier chapitre décrit les actions budgétaires et fiscales pour l'année 2014.

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL

Durant le premier trimestre de l'année 2013, la reprise économique mondiale a gagné du terrain, grâce notamment à l'action vigoureuse des banques centrales, mais le deuxième trimestre a donné des signes d'essoufflement entretenus notamment par une demande intérieure bien plus faible et une croissance plus lente dans plusieurs grands pays émergents ainsi que la récession qui persiste en Europe.

Ainsi, les perspectives de l'économie mondiale restent exposées à des risques de dégradation. Il s'agit en effet, de la possibilité d'un ralentissement plus prolongé de la croissance dans les pays émergents et peut-être d'un durcissement de la situation financière consécutivement à la fin attendue de la relance monétaire aux États-Unis.

Dans son évaluation de l'économie mondiale à la mi-année, le FMI prévient que des risques de ralentissement de la croissance économique mondiale pourraient s'accroître si le retrait progressif des mesures de stimulation monétaire non-conventionnelle aux États-Unis s'accompagnait d'une inversion des flux de capitaux et pénalisait la croissance dans les pays émergents. Le taux de croissance économique est alors projeté à **3,1% en 2013**, soit au même niveau qu'en 2012.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation devrait rester relativement stable. Une stabilité qui pourrait s'expliquer par le fait que les écarts de production sont faibles et que la forte hausse du chômage est essentiellement structurelle dans les grandes économies en crise.

Aux États-Unis, la croissance est portée à la fois par l'assainissement du système financier et par le retour de la confiance. Toutefois, elle a enregistré un léger recul au deuxième trimestre par rapport au trimestre précédent. En effet, estimé à 1,9% en avril 2013, le taux de croissance économique des États-Unis est révisé à 1,7% en juillet 2013 par le FMI contre 2,2% en 2012. Ce léger recul, par rapport aux estimations faites en début d'année, est essentiellement la conséquence des coupes budgétaires automatiques entrées en vigueur cette année, faute d'accord politique sur une réduction du déficit américain. De même, les dépenses de consommation des ménages ont augmenté à un rythme moins fort que prévu.

Le marché de l'emploi poursuit sa reprise graduelle, avec la création de 195.000 postes nets hors secteur agricole en juin, comme en mai. Le taux de chômage est resté stable à 7,6% en juin, après avoir atteint un creux de quatre ans de 7,5% en avril. L'économie américaine

devrait ainsi poursuivre sa reprise à un rythme modéré et pour le deuxième semestre de l'année 2013.

S'agissant de l'inflation, elle devrait rester globalement maîtrisée à 1,8% en 2013 suite au repli des prix de l'essence et des produits alimentaires. En 2012, le niveau d'inflation était ressorti à 2,1%². Dans ce contexte, la FED maintient sa politique d'assouplissement monétaire, en appui à la croissance et l'emploi. Toutefois, elle a annoncé son intention de ralentir ses injections de liquidités plus tard dans l'année.

Dans la Zone euro, au deuxième trimestre 2013, les indicateurs économiques indiquent que la zone restera en récession en raison notamment des retards attendus dans l'exécution de la politique économique et aussi à cause d'effets de base du redressement retardé en 2013 en lien avec le ralentissement de la demande, le recul de la confiance du marché et la dégradation des bilans, notamment bancaires.

Les écarts de taux souverains des pays de la périphérie de la zone euro se sont creusés de nouveau après une période de baisse soutenue.

Le taux de chômage continue d'augmenter dans la zone pour s'établir à un niveau record de 12,2% en mai contre 12,1% en avril et 11,2% un an auparavant. L'Espagne (26,9%) et la Grèce (26,8%) ont enregistré les taux de chômage les plus élevés, alors que l'Autriche (4,7%) et l'Allemagne (5,3%) ont enregistré les taux les plus faibles.

En matière de politique monétaire, la BCE a revu à la baisse, début mai, son taux directeur de 0,25point pour le porter à 0,50%, son plus bas taux historique. La politique accommodante de la BCE a contribué à faire baisser les coûts de financement des Etats en difficulté comme l'Espagne et l'Italie, particulièrement via son programme de rachat de dette souveraine.

En tenant compte de l'évolution de la conjoncture, le FMI estime que la croissance économique devrait se contracter de 0,6% en 2013 tout comme en 2012.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation dans la zone euro a légèrement augmenté pour s'établir à 1,6% en juin contre 1,4% en mai. Elle devrait rester modérée en 2013 pour se situer en dessous de la cible de 2% de la BCE.

Au Japon, la croissance nipponne s'est accélérée au second trimestre 2013 en raison des effets des récentes mesures de soutien sur la confiance et la demande privée. La reprise devrait se confirmer en 2013 soutenue par un policy-mix approprié, un redressement de la demande étrangère et une dépréciation du yen.

² Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM, FMI), juillet 2013

La production industrielle a progressé pour le sixième mois consécutif en mai (+1,9% après +0,9% en avril). Le secteur manufacturier a connu une croissance accélérée en juin 2013. Les exportations marquent un rebond (+10,1% sur un an en mai après +3,8% en avril), suite à la dépréciation du yen et l'amélioration de la demande mondiale. Par ailleurs, l'indice de confiance des ménages a atteint en mai son plus haut niveau depuis juin 2007 (+1,2 point à 45,7), avant de reculer à 44,3 en juin. Dans ce contexte, le FMI table sur une croissance de 2,0% en 2013 contre 1,9% en 2012.

En ce qui concerne les prix, la déflation continue son atténuation, enregistrant -0,3% en mai après -0,7% en avril. Cette évolution est liée aux mesures prises par la Banque du Japon (BoJ) pour faire face aux risques déflationnistes, notamment, en ciblant un taux d'inflation de 2% d'ici deux ans. Pour l'année 2013, il est attendu un taux d'inflation de 0,1% contre une inflation nulle en 2012.

Au Royaume-Uni, le redressement économique progresse lentement dans le contexte d'une demande extérieure faible et du rééquilibrage budgétaire entrepris. Les chiffres du PIB pour le deuxième trimestre 2013 confirment la progression de l'activité en ce sens que le taux de croissance pour l'année, est projeté à 0,9% contre une prévision de 0,7% au premier trimestre. Ce relèvement du taux de croissance économique est dû au fait que les secteurs du logement et de la construction montrent une nette amélioration grâce aux initiatives du gouvernement en matière de prêt au logement. Il convient de mentionner qu'en 2012, le taux de croissance du Royaume-Uni est estimé à 0,3%.

S'agissant de l'indice des prix, le taux d'inflation devrait rester au-dessus de l'objectif de 2,0% et pourrait atteindre 2,7% en 2013 contre 2,8% en 2012. Toutefois, la redéfinition récente de la mission de la Banque d'Angleterre devrait permettre une plus grande souplesse dans les moyens utilisés pour atteindre l'objectif d'inflation en reconnaissant l'existence d'arbitrages potentiels à court terme entre l'inflation, la production et la stabilité financière.

Les Pays émergents d'Asie ont enregistré un ralentissement de leurs activités durant le premier semestre de l'année 2013 en raison des effets persistants des contraintes de capacité intérieures, du ralentissement de la croissance du crédit et de la faiblesse de la conjoncture extérieure. Par ailleurs, le FMI met l'accent sur la hausse récente de la volatilité sur les marchés financiers résultant entre autres, d'une incertitude temporaire quant à l'abandon de la relance monétaire aux États-Unis.

En Chine, les inquiétudes sur la solidité de la reprise de l'économie s'accroissent après l'annonce d'une baisse des exportations en juin. Les derniers indicateurs conjoncturels font

ressortir un ralentissement de l'activité économique. En effet, la production industrielle a connu une croissance modérée en mai, de 9,2% en glissement annuel après 9,3% en avril. Les exportations se sont repliées de 3,1% en juin après une hausse de 1% en mai. Tandis que les importations ont reculé de 0,7% après une baisse de 0,3% en mai, affectées par le repli de la demande, tant interne qu'externe. Quant à l'activité de l'industrie manufacturière, elle connaît une contraction, comme le montre l'indice manufacturier qui s'est affichée à 48,1 en juin contre 49,2 en mai. Dans ce sillage, le FMI a amputé les perspectives de croissance chinoise de 0,3 point en 2013 pour les ramener à 7,8% comme en 2012.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation chinoise a remonté en juin pour enregistrer 2,7% contre 2,1% en mai, suite au rebond des prix des denrées alimentaires. Cette évolution complique la politique monétaire menée dans un contexte de ralentissement économique. Le taux d'inflation est projeté à 3,0% en 2013 par le FMI.

En Inde, au premier semestre, la croissance se poursuit à un rythme modéré dans un contexte marqué par le repli de la consommation privée et de l'investissement et par le ralentissement des dépenses publiques. Les indicateurs conjoncturels pour le mois de juin augurent d'un ralentissement en raison du repli du rythme de croissance de l'activité du secteur privé. Toutefois, les perspectives du FMI semblent encourageantes avec un taux de croissance de 5,6% en 2013 contre 3,2% en 2012.

La Banque Centrale de l'Inde a revu à la baisse, début mai, son taux d'intérêt d'un quart de point pour la troisième fois cette année, profitant du tassement de l'inflation pour soutenir la croissance. En effet, l'inflation, a atteint son plus bas niveau depuis fin 2009 (4,7% en mai contre 4,9% en avril) et ce rythme devrait se maintenir pour le reste de l'année 2013.

En Amérique latine, la croissance devrait reprendre à un rythme modéré selon les indicateurs conjoncturels au premier semestre 2013. Ainsi au Brésil, la plus grande économie de la région, la reprise est fragilisée par les goulots d'étranglement des investissements qui brident ses possibilités d'expansion. Elle est toutefois soutenue par une bonne récolte agricole et l'amélioration de la demande intérieure. Par ailleurs, l'activité du secteur privé poursuit sa croissance à un rythme modéré.

Les ventes au détail ont stagné en mai après une augmentation de 0,5% en avril, en raison de la hausse des prix qui freine la demande.

Dans l'ensemble, le FMI estime que la croissance de la région ressortirait à 5,6% en 2013 contre 6,1% en 2012.

L'inflation a atteint 6,7% en juin après 6,5% en mai, dépassant ainsi la cible officielle (4,5% +/- 2%). Pour faire face aux tensions inflationnistes, la Banque centrale du Brésil a de nouveau relevé son taux directeur de 0,5 point pour le porter à 8,50% début juillet 2013.

En Afrique Subsaharienne, la croissance devrait rester forte en 2013, aussi bien pour les pays riches en ressources que pour les pays à faible revenu devant bénéficier d'une demande intérieure solide. Le contexte extérieur constitue la principale source de risques pour la croissance, surtout dans le cas des pays à revenu intermédiaire et des pays exportateurs de minéraux. La conjoncture au cours du deuxième trimestre 2013, indique que la croissance en Afrique subsaharienne sera plus faible que prévue, car certaines de ses plus grandes économies (Afrique du Sud, Nigéria) sont confrontées à des problèmes internes et à une demande externe plus faible. D'après les projections du FMI, la croissance devrait atteindre 5,1 % en 2013 contre 4,9% en 2012.

L'inflation devrait poursuivre la tendance baissière amorcée à la fin de l'année 2012 en l'absence de nouvelles flambées des prix des carburants et des produits alimentaires. Selon les projections du FMI, le niveau devrait tomber à 7 %, en 2013, pour la région.

Au sein de l'UEMOA, à l'instar de 2012, les perspectives économiques en 2013 sont bien orientées au premier semestre 2013. Pour la première fois depuis la modification de la parité intervenue en 1994, il est attendu le maintien d'une forte croissance de l'activité économique. Cette performance sera tirée par une forte augmentation de l'investissement public et ses effets d'entraînement sur l'investissement privé en Côte d'Ivoire de l'après-crise, la poursuite des investissements dans le secteur minier et celui des hydrocarbures au Burkina Faso et au Niger, les investissements dans l'infrastructure au Sénégal et un redressement plus marqué de la production agricole. La croissance resterait élevée à moyen terme dans l'hypothèse d'une exécution intégrale de politiques génératrices de croissance, notamment celles qui visent à combler les déficits d'infrastructure de la région. Le taux de croissance de l'Union ressortirait à en 6,5% en 2013 tout comme en 2012.

Les activités économiques devraient se dérouler dans un contexte de faibles tensions inflationnistes en relation avec la bonne campagne agricole 2012/2013 et sous l'effet des mesures mises en œuvre pour accroître l'offre de produits alimentaires et plus précisément la production vivrière dans les Etats membres. En glissement annuel au cours des quatre premiers mois, le taux d'inflation a été de 2,3% contre 2,0% à la même période de l'année 2012. Cette tendance devrait se maintenir pour le reste de l'année.

Tableau 1 : Récapitulatif des taux de croissance et d'inflation des pays de l'UEMOA

Pays	Taux de croissance économique (%)			Taux d'inflation (%)		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Bénin	3,5	5,4	6,2	2,7	6,7	2,8
Burkina Faso	5,0	9,0	7,0	2,8	3,8	2,4
Côte d'Ivoire	4,7	9,8	9,0	4,9	1,3	3,7
Guinée Bissau	5,3	-0,9	3,2	5,1	1,8	1,9
Mali	2,7	-1,2	4,8	3,0	5,3	-0,4
Niger	2,3	3,5	4,0	3,4	1,4	0,3
Sénégal	2,1	3,5	4,0	3,4	1,4	0,3
Togo	4,8	5,9	5,2	3,6	2,6	3,1
UEMOA	0,7	6,5	6,5		2,0	2,3

Source : Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, commission de l'UEMOA, juin 2013

Au Nigeria, la croissance économique, selon le FMI, ressortirait à 7,2% en 2013 contre 6,3% en 2012. Cette croissance serait stimulée en grande partie par le redressement de l'activité notamment dans le secteur non pétrolier, après les inondations, et la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'électricité.

S'agissant de l'évolution des prix, le taux ressortirait à 10,7% en 2013 contre 12,2% en 2012.

2. EVOLUTION DES DIFFERENTS MARCHES

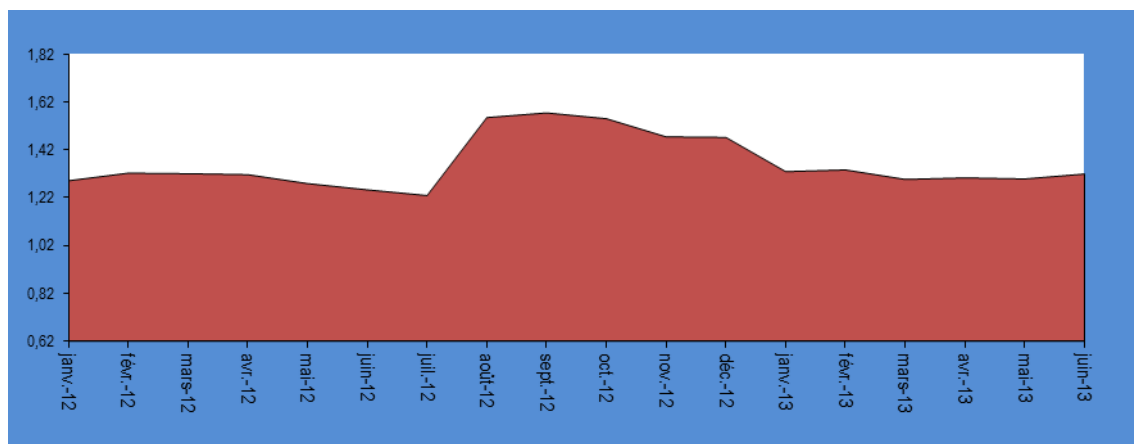
Cette partie est consacrée à l'analyse du marché des changes et celui des matières premières.

2.1. Evolution du marché des changes

Euro/Dollar

Au cours du premier semestre 2013, l'euro a connu une appréciation par rapport au dollar comparativement à son niveau de la même période de l'année 2012. En effet, l'euro est passé de 1,29 dollar au premier semestre 2012 à 1,31 dollar à la même période en 2013, soit un taux de d'appréciation de 1,8%.

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2012 à juin 2013



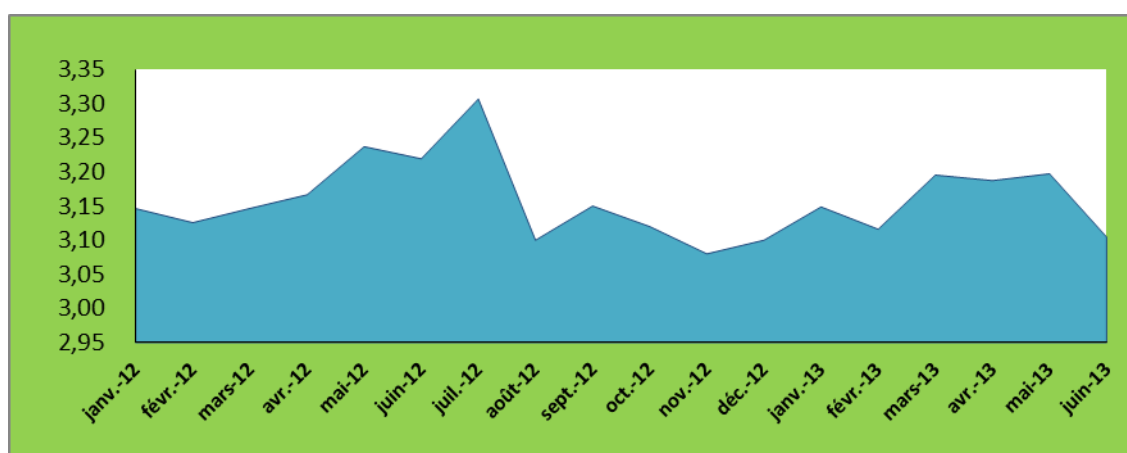
Source : DPC, sur la base des données de la Banque Centrale Européenne

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar montre que l'euro a évolué en dent de scie au cours du premier semestre 2013. En effet, après avoir connu en février 2013, une appréciation de 0,5% par rapport à son niveau en janvier où elle était ressortie à 1,32 dollar, la monnaie de la zone euro s'est dépréciée en mars 2013 pour se fixer à 1,29 dollar, soit un taux de dépréciation de 3,0%. En juin, l'euro s'est relancé pour se fixer à 1,32 dollar.

Naira/FCFA

Au cours du premier semestre 2013, le naira a fluctué dans une fourchette comprise entre 3,10 FCFA et 3,20 FCFA. Le naira valait en moyenne 3,17 FCFA au premier semestre 2012 contre 3,16 FCFA à la même période de l'année 2013, soit une dépréciation de 0,4%.

Graphique 2 : Evolution mensuelle du naira par rapport au CFA de janvier 2012 à juin 2013

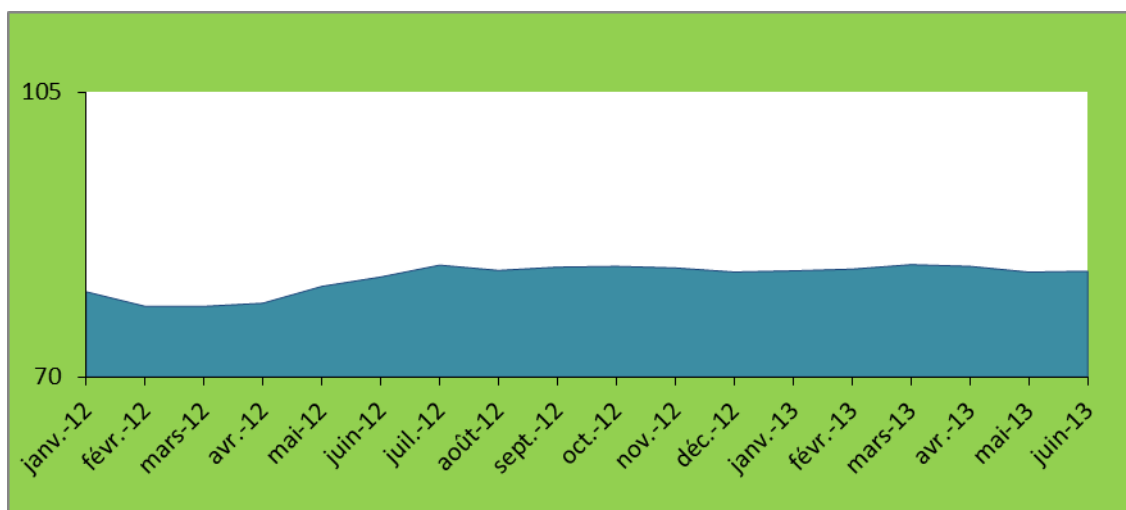


Source : DPC, sur la base des données du site www.forexticket.fr, juillet 2013

Yuan/FCFA

Au cours du premier semestre 2013, le yuan chinois s'est légèrement apprécié par rapport au FCFA, comparativement au premier semestre 2012. En effet, le cours moyen du yuan chinois est passé de 80,05 FCFA au premier semestre 2012 à 80,7 FCFA au premier semestre 2013, soit une appréciation de 0,8%.

Graphique 3 : Evolution mensuelle du yuan par rapport au CFA de janvier 2012 à juillet 2013



Source : DPC, sur la base des données de la Banque Centrale Européenne

2.2. Matières premières

Les cours des matières premières ont enregistré dans l'ensemble un léger repli à la fin du premier semestre 2013 dans un contexte marqué par la faiblesse de la demande globale et par l'amélioration des conditions de l'offre.

Le coton

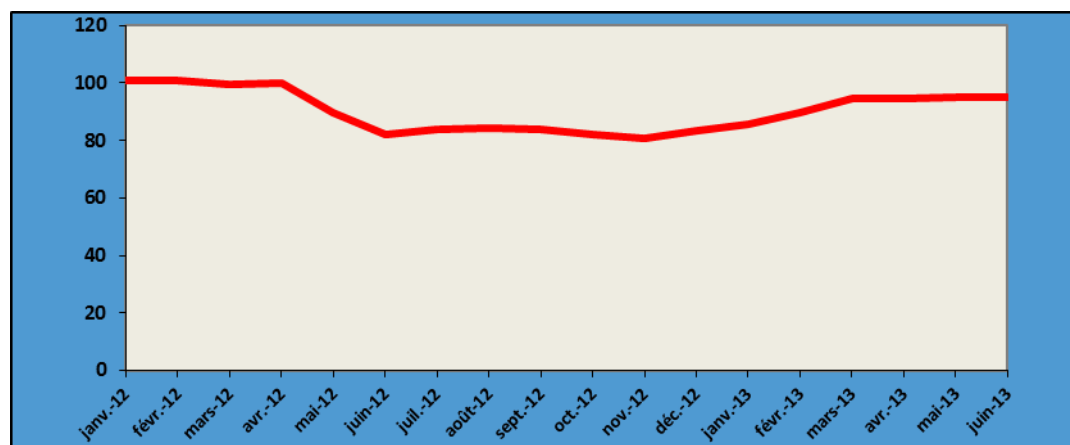
Après un deuxième semestre difficile en 2012, le marché du coton s'est bien repris au premier semestre 2013. L'indice A de Cotlook a affiché un cours moyen mensuel de 92,4 cents/US la livre au cours du premier semestre de l'année 2013, contre 83 cents/US pour le deuxième semestre 2012, soit une hausse de 11%. Depuis deux ans, la filière n'a pas connu une période aussi favorable.

Selon le Centre International pour le Commerce et le Développement Durable, les stocks mondiaux de coton ont augmenté pour atteindre un chiffre record de 6,6 millions de tonnes, durant le premier semestre de l'année 2013. Du côté de la demande de coton, le niveau de celle-ci s'est rétabli progressivement après une période de prix très élevés, mais reste faible en raison des perspectives moroses de l'économie mondiale.

En ce qui concerne la production mondiale, la baisse de celle-ci est en passe de se confirmer, selon les prévisionnistes du Conseil Consultatif International du Coton (CCIC). En effet, le niveau de la production mondiale de coton plafonnerait autour de 13,8 millions de tonnes au cours du premier semestre de l'année en cours.

Quant à la consommation mondiale de coton, elle a légèrement augmentée pour s'afficher à 12 millions de tonnes pour les six premiers mois de l'année.

Graphique 4: Evolution de l'indice A de Liverpool (en cents US/livre) de janvier 2012 à juin 2013



Le pétrole

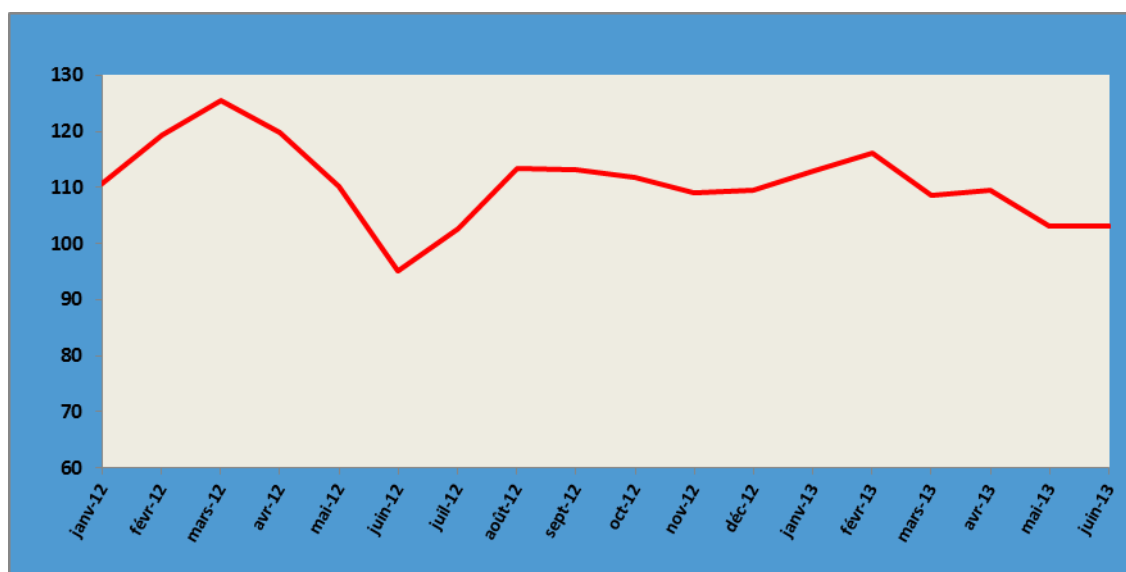
Les cours du pétrole ont évolué en dent de scie au cours du premier semestre 2013. En effet, selon l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), le niveau des prix du pétrole, s'est établi en moyenne à 103 dollars le baril en juin 2013, inchangé par rapport au mois précédent, mais en baisse de 11% par rapport à son pic de février qui s'afficherait à 116 dollars le baril. En définitif, sur les six premiers mois de 2013, les cours du pétrole ont fluctué autour d'une moyenne de 108 dollars, contre 114 dollars sur la même période de 2012.

En ce qui concerne la demande de pétrole, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), estime que celle-ci a été faible au niveau mondial au cours des six premiers mois de l'année, mais rien ne présage d'une reprise d'ici la fin de l'année. Les experts de l'institution tableraient pour un niveau de la demande qui se situerait autour de 40 mbj³ à la fin du premier semestre de l'année, pour une production moyenne de 40,1 mbj.

Du côté de l'offre, l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole, estime qu'elle est restée relativement élevée, tout comme les stocks.

³ Mbj = Million de baril par jour

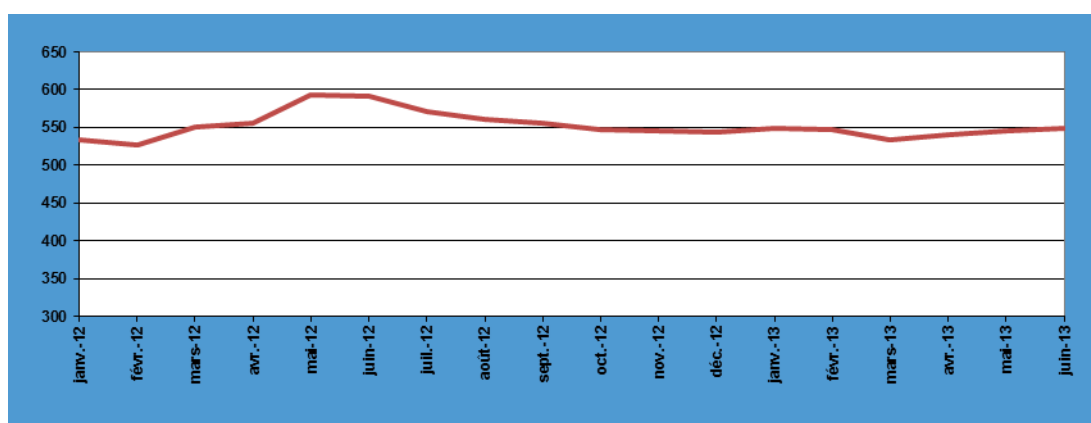
Graphique 5 : Evolution du cours du pétrole (en\$/baril) de janvier 2012 à juin 2013



Le riz

Durant le premier semestre 2013, les cours mondiaux du riz ont connu une relative stabilité. En effet, selon l'Agence Française de Développement, les prix ont fluctué entre 525 et 530 dollars la tonne, en baisse par rapport à leur niveau de fin d'année 2012.

Graphique 6 : Evolution du cours du riz (en\$/t) de janvier 2012 à juin 2013



Les estimations de la FAO pour le premier semestre de l'année font état d'une augmentation de la production mondiale de riz, qui se situerait autour de 370,7 millions de tonnes à fin juin 2013, étayée par une superficie légèrement plus grande et par des rendements supérieurs à la moyenne.

La consommation mondiale quant à elle est estimée pour les six premiers mois de l'année à 238,8 millions de tonnes. Les stocks ont également accusé au cours de la période. En ce qui

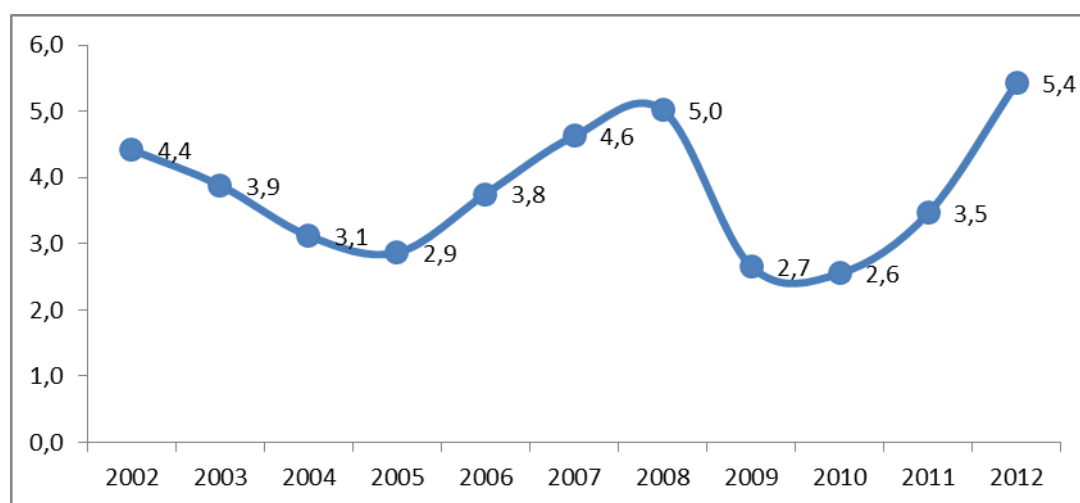
concerne les échanges mondiaux au cours du semestre, elles sont estimées environ à 20 millions de tonnes, selon les experts de l'institution.

CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE

1. RETOUR SUR LES PERFORMANCES ECONOMIQUES DE 2012

Selon les comptes provisoires de l'Institut National de la Statistique (INSAE), la croissance de l'économie béninoise s'est consolidée en 2012 avec un taux de 5,4% contre 3,5% en 2011 et 2,6% en 2010. Cette consolidation de la croissance est essentiellement tirée par : (i) la hausse de la production cotonnière pour la deuxième année consécutive ; (ii) la reprise du trafic portuaire ; (iii) l'amélioration de l'activité des autres services (commerce, transports et télécommunication, banques, etc.).

Graphique 7 : Evolution du taux de croissance de l'économie de 2000 à 2012



Le secteur primaire avait connu en 2012 une augmentation de 5,8% de sa valeur ajoutée contre 5,7% en 2011. Cette accélération est essentiellement imputable à la hausse de la production cotonnière et des autres cultures industrielles (ananas, anacarde, palmier à huile, etc.) ainsi qu'à la performance notée au niveau du sous-secteur pêche et forêt.

S'agissant de la production cotonnière, elle s'est établie à 240 027 tonnes au cours de la campagne 2012-2013 contre 200 000 tonnes un an plutôt, soit une hausse de 20,0%. Cette nette amélioration de la production est imputable entre autres : (i) au relèvement du prix d'achat du coton graine de 250 FCFA à 260 FCFA ; (ii) à la baisse du prix de cession des engrais de 225 FCFA/kg à 200 FCFA/kg ; (iii) au renforcement de l'encadrement des producteurs à travers le recrutement de 1 045 jeunes (Conseillers en production végétale (CPV), Techniciens supérieurs en production végétale (TSPV), Ingénieurs agronomes, Agents de conditionnement) ; (iv) la sensibilisation des producteurs.

Quant à la production vivrière, elle a enregistré une baisse du fait notamment, des inondations intervenues dans la partie septentrionale du pays et de l'amélioration des superficies emblavées de coton.

Au niveau du secteur secondaire, la valeur ajoutée avait enregistré en 2012 une hausse de 4,3% contre 2,9% en 2011. L'activité dans ce secteur a été principalement tirée par les industries manufacturières en lien avec la hausse de la production cotonnière de la campagne 2011/2012 et l'amélioration des activités dans les sous-secteurs Energie et Bâtiments et Travaux Publics.

L'activité dans le secteur tertiaire était caractérisée par une croissance de la valeur ajoutée de 5,7% en 2012 contre 2,3% en 2011 en lien avec la bonne performance du trafic portuaire (+10,2%) et les effets induits de la bonne tenue des autres secteurs sur les services.

En ce qui concerne l'inflation, le taux est ressorti à 6,7% en 2012 au-dessus du plafond communautaire de 3,0%, contre 2,7% un an plus tôt. Cette hausse de l'inflation est imputable aux tensions observées sur les prix du transport (+30,9%) et des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+6,4%), induites notamment par la crise de l'essence « Kpayo » intervenue en janvier 2012.

Les opérations financières de l'Etat ont été caractérisées par la hausse des recettes et des dépenses par rapport à 2011. Les recettes totales se sont établies à 722,5 milliards FCFA en 2012 contre 605,6 milliards FCFA en 2011, soit un accroissement de 19,3%. Cette amélioration des recettes publiques est imputable à la bonne performance enregistrée dans la mobilisation des recettes aussi bien fiscales que non fiscales.

Les recettes fiscales sont ressorties en 2012 à 598,2 milliards FCFA contre 534,7 milliards FCFA un an plutôt, soit une hausse 11,9%. En dépit des efforts notés dans la mobilisation des recettes fiscales, le taux de pression fiscale est ressorti à 15,5% en 2012, en dessous de la norme communautaire de 17,0% prescrite par l'UEMOA. Face à cette situation, il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de mobilisation des recettes fiscales à travers la modernisation des régies financières et l'élargissement de l'assiette fiscale.

S'agissant des recettes non fiscales, elles ont connu une hausse de 75,5% en ressortant à 124,4 milliards FCFA en 2012 contre 70,9 milliards FCFA en 2011 en lien notamment avec le paiement des droits de la licence 3G par la société Spacetel Bénin (MTN).

En ce qui concerne les dépenses et prêts nets, ils sont ressortis à 815,7 milliards FCFA contre 754,7 milliards FCFA en 2011, soit une hausse de 8,1%, essentiellement imputable à la hausse des dépenses courantes et des dépenses en capital financées sur ressources internes.

De l'évolution des recettes et des dépenses publiques, il en résulte une amélioration du déficit global base ordonnancement qui est ressorti à 2,4% du PIB contre 4,3% du PIB un an plus tôt.

Ce déficit budgétaire est financé en partie par l'endettement, même si l'on note une réduction de l'encours de la dette. En effet, le ratio encours de la dette publique rapporté au PIB s'est établi à 22,6% en 2012 contre 26,0% en 2011, restant ainsi largement en dessous du plafond de 70% prescrit par l'UEMOA.

Les échanges extérieurs ont été marqués par une hausse des exportations et des importations par rapport à 2011. Les exportations représenteraient 16,6% du PIB contre 24,6% du PIB pour les importations. En lien avec l'évolution des exportations et des importations, la balance commerciale ressortirait déficitaire en 2012 en s'affichant à 8,0% du PIB contre 7,5% du PIB en 2011. Le déficit courant de la balance des paiements représenterait 7,2% du PIB contre 7,1% en 2011. Le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire en 2012 de 1,8% du PIB contre un déficit de 0,3% du PIB en 2011 en lien avec l'accroissement des capitaux non monétaires.

Quant à la situation monétaire, elle est caractérisée en 2012 par une hausse de 6,7% par de la masse monétaire rapport à 2011 et est estimée à 1469,5 milliards FCFA. Cet accroissement de la masse monétaire est imputable à une hausse respective du crédit intérieur de 2,6% et des avoirs extérieurs nets de 9,6%.

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL AU 1^{er} SEMESTRE ET PERSPECTIVES EN 2013

L'analyse de l'activité économique au 1^{er} semestre 2013 à travers l'Indice Global du Chiffre d'Affaires à fin juin 2013, montre un recul dudit indice de 5,9% par rapport au second semestre 2012, imputable à la baisse des activités dans le secteur du commerce.

S'agissant de l'Indice de la Production Industrielle (IPI), elle est ressortie en hausse de 6,0% au premier trimestre 2013 par rapport au quatrième trimestre 2012, tirée par les industries alimentaires et énergétiques.

La Production de ciment quant à elle est ressortie en baisse de 5,1% à fin mars 2013 en glissement annuel.

Les activités portuaires ont été marquées par une hausse du trafic de marchandises de 8,61% à fin mars 2013 en glissement annuel.

Au titre de la campagne agricole 2013-2014, les emblavures de coton déclarées sont ressorties à 343 508,54 hectares sur une prévision de 350 000 hectares à la date du 10 août 2013.

Pour l'ensemble de l'année 2013, l'objectif de croissance est de 6,2% contre une prévision initiale de 5,1%. Les estimations de croissance sont soutenues par :

- les effets induits de la production de coton sur les activités des industries manufacturières et de services. En effet, la hausse de la production cotonnière de 20,0% en 2012 induirait une hausse des activités d'égrenage au cours de l'année 2013 et un regain des activités au niveau du sous-secteur transport ;
- la poursuite des efforts de l'Etat pour regagner la confiance des producteurs de coton et pour améliorer la productivité de la filière. A cet effet, la production de coton sera portée à 350.000 tonnes en 2013 contre une estimation de 240.023 tonnes en 2012, soit une hausse de 46,0% contre 20,0% pour la campagne 2012-2013. La hausse attendue de la production de coton serait soutenue par : i) la hausse des prix d'achat du coton graine aux producteurs ; ii) la baisse des prix de cession des insecticides ; iii) le renforcement du dispositif d'encadrement et iv) la mise en place à temps des semences en qualité et en quantité suffisante ;
- l'amélioration de la production vivrière afin de garantir la sécurité alimentaire et d'accélérer la diversification des exportations. L'Etat poursuivra sa politique de mise en place des intrants pour l'agriculture vivrière. Il est prévu une amélioration de 5,5% de la valeur ajoutée du secteur agricole hors coton ;
- la hausse de la transformation artisanale des produits agricoles en lien avec la l'accroissement attendu de la production vivrière en 2013 ;
- l'entrée en fonction de six nouvelles usines de transformation de produits agricoles ainsi que celle de la Nouvelle Cimenterie du Bénin (NOCIBE) ;
- l'énergie et l'eau qui devraient profiter des investissements d'extension en eau et d'électrification rurale ;
- l'activité dans les bâtiments et travaux publics, qui serait soutenue par la dynamique des investissements privés et l'orientation de la politique économique qui concerne le renforcement des infrastructures de soutien à la production (infrastructures routières).
- les industries extractives devraient suivre la même tendance que les BTP ;

- le trafic au Port de Cotonou qui serait soutenu par les exportations de coton et les réformes relatives à l'amélioration de la compétitivité du secteur ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la généralisation de l'IFU qui contribueraient à relever le niveau des recettes fiscales et douanières.

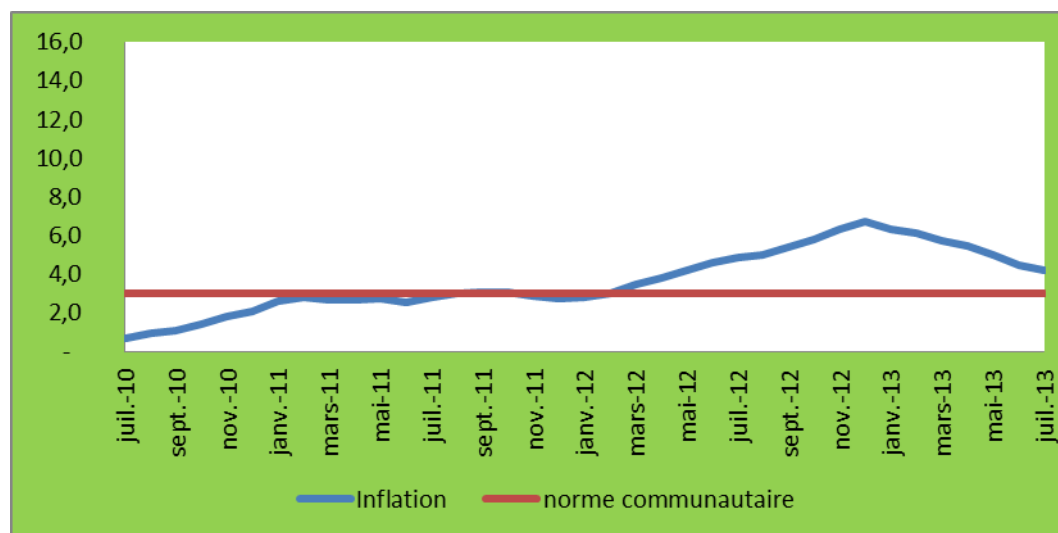
L'inflation

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) au mois de juillet 2013 a enregistré une hausse de 1,0% par rapport à juin 2013. Cette hausse mensuelle du niveau général des prix est principalement liée à un accroissement du prix de la fonction «Produits alimentaires et boisson non alcoolisées» (3,0%).

Comparée à la même période de 2012, l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 2,3% en juillet 2013, tirée dans une large mesure par les fonctions «Produits alimentaires et boisson non alcoolisées» (+6,7%) ; « Transport » (+2,8%) et « Santé » (+1,7%).

L'indicateur de convergence de l'UEMOA est ressorti en fin juillet 2013 à 4,2%, supérieur à la norme communautaire de 3,0%. Cependant, pour le reste de l'année 2013, le taux d'inflation devrait revenir dans la norme communautaire de 3,0%.

Graphique 8 : Evolution du taux d'inflation en critère de convergence de juillet 2010 à juillet 2013



La dette publique

La dette publique du Bénin est évaluée au 30 juin 2013 à 934,5 milliards FCFA (22,6% du PIB en 2013) contre 865,4 milliards FCFA (22,6% du PIB) au 31 décembre 2012. Cette hausse de l'encours de la dette publique est liée à l'accroissement de la dette extérieure.

Dettes publiques extérieures

Au titre de la dette publique extérieure, l'encours est ressorti à 713,8 milliards FCFA au 30 juin 2013 contre 638,9 milliards FCFA en fin décembre 2012, soit une hausse de 11,7%. Ce niveau d'endettement extérieur représente 17,2% du PIB. La hausse de l'encours de la dette extérieure est imputable à l'évolution aussi bien de l'encours de la dette bilatérale que de celui de la dette multilatérale. La dette bilatérale a connu un accroissement de 18,7% par rapport à son niveau au 31 décembre 2012 pour s'établir à 103,9 milliards FCFA. L'encours de la dette multilatérale quant à lui est passé de 551,4 milliards FCFA au 31 décembre 2012 à 609,8 au 30 juin 2013, soit une hausse de 10,6%.

Dettes publiques intérieures

L'encours de la dette intérieure est de 220,7 milliards FCFA au 30 juin 2013 contre 226,6 milliards FCFA à fin décembre 2012, soit une baisse de 2,6%. Cet encours représente 5,3% du PIB à fin juin 2013 contre 5,9% au 31 décembre 2012. La baisse de l'encours de la dette intérieure est imputable au remboursement d'une partie des emprunts obligataires de la CAA. En effet, lesdits emprunts ont connu une baisse de 21,0% par rapport à leur niveau de décembre 2012.

S'agissant des obligations de trésor et autres dettes, elles sont ressorties à 94,2 milliards FCFA à fin juin 2013, en hausse de 15,2% par rapport à leur niveau d'il y a six mois.

Pour ce qui est des arriérés salariaux titrisés, elles n'ont connu aucune évolution par rapport à décembre 2012.

La balance des paiements

A fin juin 2013, les estimations de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest tablent sur une hausse des exportations et des importations pour l'année 2013. Les exportations s'établiraient à 717,5 milliards FCFA contre 663,2 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 8,2% tirée par les produits du coton et l'anacarde. En effet, les exportations de fibre de coton enregistreraient une hausse de 30,2% et celui d'anacarde, un accroissement de 22,8%.

S'agissant des importations, elles s'afficheraient à 971,8 milliards FCFA en 2013 contre 925,4 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 5,0% induite par l'accroissement des importations de l'ensemble des produits à savoir les produits de consommation et d'équipement. Le commerce non enregistré afficherait un accroissement de 7,4% en 2013 contre 10,6% un an plutôt, enregistrant ainsi un repli de 3,2 points.

En lien avec l'évolution des exportations et des importations, le déficit du solde de la balance commerciale connaîtrait une amélioration de 3% en ressortant à 254,3 milliards FCFA en 2013 contre 262,2 milliards FCFA en 2012.

Le déficit courant s'établirait à 252,6 milliards FCFA en 2013 contre 223,4 milliards FCFA en 2012, soit un accroissement de 13,1% induite par la baisse des transferts courants et la dégradation du déficit des revenus nets et des services nets. Il représenterait 6,1% du PIB en 2013 contre 5,8% en 2012.

Le compte de capital et d'opérations financières de l'Etat qui sert à financer le déficit du compte courant connaîtrait en 2013 un solde positif de 296,6 milliards FCFA contre 292,3 milliards FCFA en 2012.

En définitive, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 44,0 milliards FCFA en 2013 contre 68,9 milliards FCFA en 2012. En pourcentage du PIB, le déficit global de la balance des paiements représenterait 1,1% du PIB en 2013 contre 1,8% du PIB en 2012.

La situation monétaire

A fin juin 2013, la masse monétaire s'établirait à 1570,67 milliards FCFA contre 1469,49 milliards FCFA à au 31 décembre 2012, soit une hausse de 6,9%. Cette amélioration de la masse monétaire est induite par la hausse des Avoirs Extérieurs Nets (AEN) de 13,1% à fin juin 2013 par rapport à leur niveau de fin décembre 2012.

Tableau 2 : Situation monétaire intégrée au 30 juin 2013

	déc. 12	janv. 13	févr. 13	mars 13	avr. 13	mai 13	juin 13
AVOIRS EXTERIEURS NETS	785,90	768,87	770,13	864,09	866,19	885,26	889,16
BCEAO	245,44	225,76	181,42	232,67	232,06	271,77	303,86
BANQUES	540,47	543,11	588,71	631,41	634,13	613,49	585,29
CREDIT INTERIEUR	766,89	765,49	744,89	832,41	879,12	811,80	752,15
PNG	-157,55	-165,16	-174,09	-154,10	-108,02	-114,84	-187,05
Crédits à l'économie	924,44	930,65	918,98	986,51	987,14	926,64	939,19
ACTIF = PASSIF	1 552,80	1 534,36	1 515,03	1 696,49	1 745,32	1 697,06	1 641,30
MASSE MONETAIRE	1 469,49	1 455,41	1 435,57	1 616,68	1 646,95	1 615,82	1 570,68
AUTRES ELEMENTS NETS	83,31	78,95	79,46	79,82	98,36	81,24	70,63

Source : BCEAO, juillet 2013

S'agissant du crédit intérieur, il ressortirait à 752,15 milliards FCFA, en baisse de 1,9% par rapport à son niveau de décembre 2012, imputable à l'amélioration de la Position Nette du

Gouvernement (+18,7%). Le crédit à l'économie quant à lui a enregistré une modeste hausse de 1,6% par rapport à son niveau de décembre 2012.

3. GESTION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2013

Il est développé dans la première section de cette partie le point sur le recouvrement des recettes de l'Etat à fin juin 2013 ainsi que le niveau d'engagement des dépenses à la même période. La dernière section présentera le bilan du PIP au premier trimestre 2013.

❖ Les recettes publiques.

Au cours du premier semestre 2013, les ressources totales se sont établies à 516,3 milliards FCFA sur une prévision de 1.044,49 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 49,4% de l'objectif annuel. Comparées à la même période de l'année précédente, les ressources de l'Etat ont connu une augmentation de 54,33 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 11,8%. Cet accroissement est essentiellement lié à l'amélioration du recouvrement des recettes au niveau des régies financières en général.

Tableau 3 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2013 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2013	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-12	30-juin-13		
Recettes des régies	735,10	382,20	404,41	55,0	5,8
DGDDI	356,00	164,10	178,20	50,1	8,6
DGID	329,00	154,90	159,53	48,5	3,0
DGTCP	50,07	63,10	66,68	133,2	5,7
Autres recettes	280,33	71,64	108,33	38,6	51,2
Autres Budgets	31,90	10,54	12,18	38,2	15,6
FNRB	24,22	8,90	9,51	39,3	6,9
FR	3,68	1,24	1,27	34,5	2,4
CAA	4,00	0,40	1,41	35,3	252,5
Ressources intérieures exceptionnelles	60,33	0,00	0	0,0	
Ressources extérieures	188,11	61,10	96,14	51,1	57,3
Prêts	67,60	19,00	56,94	84,2	199,7
Dons	62,30	15,10	15,48	24,8	2,5
Allègements de la dette	26,21	12,50	12,4	47,3	-0,8
Aides budgétaires	32,00	14,50	11,32	35,4	-21,9
Comptes spéciaux du trésor	29,06	8,10	3,53	12,1	-56,4
TOTAL	1044,49	461,94	516,27	49,4	11,8

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2013 du Budget Général de l'Etat, gestion 2012, août 2013.

Les recettes des Administrations financières s'élèvent à 404,4 milliards FCFA sur une prévision de 735,10 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 55,0%. Comparées aux réalisations de la même période de l'année précédente, les recettes des régies financières ont connu une augmentation de 22,21 milliards FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 5,8%.

Quant aux autres recettes, elles ont aussi enregistré une hausse d'environ 51,2% à fin juin 2013 comparativement à leur niveau de la même période de l'année précédente. Cette augmentation est essentiellement due à une amélioration de la mobilisation des ressources extérieures à fin juin 2013 comparativement à leur niveau de juin 2012. Ainsi, en glissement annuel la mobilisation des ressources extérieures a enregistré un accroissement de 57,4% pour s'établir à 96,14 milliards FCFA à fin juin 2013. Toutefois, le taux de réalisation pour les autres recettes est faible et s'affiche à 38,6%. Ce faible taux de réalisation peut s'expliquer dans une certaine mesure par le fait qu'il n'y ait eu aucun recouvrement en ce qui concerne les ressources intérieures exceptionnelles.

- **Les recettes des régies financières**

- ✓ **La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)**

Les recettes douanières ont été recouvrées à fin juin 2013 à hauteur de 178,20 milliards FCFA (dont les recettes MP3⁴ pour un montant de 6,0 milliards FCFA) sur une prévision annuelle de 356 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 50,1%. Comparées aux réalisations de la même période de 2012, les recettes douanières ont enregistré une hausse sensible de 8,6%. Cette performance se justifie par l'amélioration du recouvrement des recettes de certains produits pourvoyeurs de recettes. Il s'agit notamment de : (i) la taxe sur les hydrocarbures (3,70 milliards FCFA de réalisation à fin juin 2013 contre 1,80 milliards à fin juin 2012) et (ii) de l'escorte douanier (19,05 milliards FCFA de réalisation à fin juin 2013 contre 10,30 milliards à la même période de 2012).

Pour atteindre les objectifs de l'année 2013, l'Administration des Douanes table sur : (i) la poursuite de la réorganisation de la filière des véhicules d'occasion ; (ii) le renforcement de la lutte contre la fraude ; (iii) l'ouverture de certaines unités douanières aux frontières ouest et nord-est du Bénin (Ségbana, Kabo, Agouna) ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre des réformes.

⁴ Exonérations consommées

Tableau 4 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2013 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2013	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-12	30-juin-13		
Recettes fiscales	353,12	156,40	170,81	48,4	9,2
TVA	169,00	73,10	77,00	45,6	5,3
Droits et taxes à l'importation	127,08	53,30	55,39	43,6	3,9
Droit de douane	110,00	46,40	46,21	42,0	-0,4
Redevances Statistiques	8,20	3,60	3,72	45,4	3,3
Taxes hydrocarbures	4,50	1,80	3,70	82,2	105,6
Redevances informatique	3,00	1,10	1,17	39,0	6,4
Autres droits et taxes à l'importation	1,38	0,40	0,58	42,0	45,0
Droits et taxes à l'exportation	1,04	0,60	0,62	59,6	3,3
Autres recettes fiscales	56,00	29,40	37,80	67,5	28,6
PCS UEMOA	0,00	3,50	3,50	-	0,0
PC CEDEAO	0,00	2,00	2,10	-	5,0
Escorte	24,00	10,30	19,05	79,4	85,0
Taxes statistiques	32,00	13,60	12,29	38,4	-9,6
Autres taxes	-	-	0,86	-	-
Recettes non fiscales	2,89	1,10	1,41	48,8	28,2
Recettes totales Nettes	356,00	157,50	172,22	48,4	9,3
Exonérations classique et intrants agricoles	0,00	6,60	5,98	-	-9,4
Recettes totales brutes	356,00	164,10	178,20	50,1	8,6

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2013 du Budget Général de l'Etat, gestion 2013, août 2013

✓ La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) au titre du premier semestre 2012 s'établissent à 159,53 milliards FCFA (dont les recettes MP3 pour un montant de 6,44 milliards FCFA), représentant 48,5% des prévisions annuelles. Ces réalisations ont connu une légère hausse de 3,0% comparativement à celles de la même période de l'année précédente. Cependant, alors qu'elles étaient dépassées au premier semestre 2012 où le taux de réalisation s'établissait à 52,1%, les prévisions n'ont pas été atteintes à fin juin 2013. Cette situation serait imputable à la baisse des réalisations de recettes au cours du mois de mai (22,3 milliards FCFA en mai contre 29,1 milliards FCFA en avril), avant d'amorcer en juin (31,5 milliards FCFA) une reprise. Si la nouvelle tendance amorcée en juin se poursuit, la DGID atteindrait ses objectifs de recettes pour l'année 2013.

Tableau 5 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2013 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2013	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-12	30-juin-13		
Impôts directs	136,89	67,80	74,71	54,6	10,2
Impôts sur revenus non salariaux	83,89	43,40	55,68	66,4	28,3
Impôts sur Salaires	53,00	24,40	19,03	35,9	-22,0
Impôts indirects	192,12	87,10	84,82	44,2	-2,6
Taxes sur Biens et Services	192,12	77,80	78,38	40,8	0,7
Exonérations	0,00	9,30	6,44	-	-30,7
Recettes Totales brutes	329,00	154,90	159,53	48,5	3,0

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2012 du Budget Général de l'Etat, gestion 2013, août 2013

✓ La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Au 30 juin 2013, sur une prévision de 50,07 milliards FCFA, les recettes de la DGTCP ont été recouvrées à hauteur de 66,68 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 133,2% de l'objectif annuel. Comparées au niveau de recouvrement à la même période en 2012 qui est de 63,10 milliards FCFA, les recettes du Trésor ont progressé de 3,58 milliards FCFA, soit une hausse de 5,7%. Cette hausse est essentiellement imputable à l'encaissement des produits de recettes des licences de téléphonie mobile de la troisième génération payés par l'opérateur **ETISALAT BENIN SA (MOOV)** pour un montant de 50 milliards FCFA. Ces droits étaient prévus au budget 2013 pour un montant de 9,0 milliards FCFA.

Tableau 6 : Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2013 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2013	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-12	30-juin-13		
Revenus des entreprises et du Domaine	4,65	1,70	2,33	50,0	36,9
Droits et frais administratifs	4,41	2,60	1,78	40,5	-31,4
Amendes et condamnations perçues	0,20	0,10	0,03	17,1	-65,9
Autres recettes non fiscales	16,10	5,60	8,30	51,6	48,2
Produits financiers	5,10	2,30	2,58	50,7	12,3
Recettes exceptionnelles	19,61	50,80	51,65	263,4	1,7
TOTAL	50,07	63,10	66,68	133,2	5,7

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2013 du Budget Général de l'Etat, gestion 2013, août 2013

Les autres recettes

Il s'agit essentiellement des recettes des autres Administrations, des recettes intérieures exceptionnelles et des ressources extérieures.

✓ Les recettes des autres Administrations

Ces recettes sont recouvrées par : (i) le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), (ii) le Fonds Routier (FR) et (iii) la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

Au 30 juin 2013, les recettes ont été recouvrées à hauteur de 12,18 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 31,90 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 38,2%. Par rapport à leur niveau de réalisation à fin juin 2012, les recettes des autres Administrations sont en hausse de 15,6%.

Les recettes du Fonds National des Retraites du Bénin, au 30 juin 2013, ont été recouvrées à hauteur de 9,51 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 39,3% par rapport à l'objectif annuel. En glissement annuel, ces recettes ont connu une hausse de 6,9% en liaison avec le fait que les ordres de recettes émis et transmis au Trésor vers la fin du mois de juin 2013, n'ont pu être pris en charge par ce dernier.

La mobilisation des recettes du Fonds Routier s'élève au 30 juin 2012 à 1,27 milliard FCFA sur une prévision annuelle de 3,68 milliards FCFA. Ce niveau de mobilisation correspond à un taux de recouvrement de 34,4%. Par rapport au 30 juin 2012, les réalisations à fin juin 2013 ont connu une hausse de 2,4%.

En dépit de cet accroissement, le taux de réalisation des recettes du Fonds Routier à fin juin 2013 est faible en raison du retard accusé par certains concessionnaires, en l'occurrence celui du poste de péage/pesage d'Ahozon pour le versement des redevances d'entretien routier.

Au 30 juin 2013, les recettes de la CAA constituées essentiellement des prêts rétrocédés sont recouvrées à hauteur de 1,41 milliards FCFA sur une prévision de 4,0 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 35,2%. Comparées à la même période en 2012, les recettes de la CAA ont enregistré une hausse de 251,8%. Cette performance résulte des efforts fournis par la CAA dans le recouvrement des prêts rétrocédés.

✓ **Les recettes intérieures exceptionnelles**

Les recettes intérieures exceptionnelles inscrites dans la Loi de Finances, gestion 2013, sont estimées à 60,33 milliards FCFA. Au 30 juin 2013, aucune mobilisation de recettes n'a été effectuée.

✓ **Les ressources extérieures**

Les ressources extérieures comprennent les prêts, les dons, les allègements de dette et les aides budgétaires. Au 30 juin 2013, elles ont été mobilisées à hauteur de 96,14 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 188,11 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 51,1% contre 31,6% à la même période de l'année 2012. La mobilisation des ressources extérieures à fin juin 2013, a connu une augmentation en valeur absolue de 35,04 milliards FCFA qui correspond à un taux d'accroissement de 57,4%.

Cette amélioration se justifie par le niveau élevé de la mobilisation des prêts (84,2% à fin juin 2013 contre seulement un taux de 35,6% à fin juin 2012).

❖ **Les dépenses publiques**

Les dépenses inscrites au Budget Général de l'Etat, gestion 2013, s'élèvent à 1044,49 milliards FCFA en baisse de 31,4 milliards FCFA par rapport à celles de l'année précédente. Cette régression est en lien avec les efforts de maîtrise des dépenses notamment, la masse salariale.

L'exécution du Budget Général de l'Etat, gestion 2013, a été caractérisée par un niveau d'engagement de 506,70 milliards FCFA à fin juin, soit un taux d'engagement de 48,5%. A la même période de l'année 2012, le taux d'engagement a été de 46,7%. Cette hausse du taux d'engagement des dépenses publiques à fin 2013, est essentiellement en liaison avec l'accélération de la consommation des crédits de fonctionnement, notamment les achats de biens et services (79,8% pour un montant de 72,14 milliards de FCFA à fin juin 2013 contre 59,6% pour un montant de 53,99 milliards de FCFA à fin juin 2012), des charges exceptionnelles (33% pour un montant de 4 ,95 milliards FCFA contre un taux d'exécution de 6,4% pour un montant de 1,19 milliard de FCFA à fin juin 2012).

• **Les dépenses courantes**

Les dépenses courantes sont composées des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transfert. Au premier semestre 2013, elles ont été engagées à hauteur de 337,79 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 571 milliards

FCFA, soit un taux d'engagement de 59,2%. Comparé à la même période de l'année 2011, le montant des engagements des dépenses courantes est en hausse de 15,4%.

✓ **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel se décomposent en dépenses de personnel réparties et en dépenses de personnel non réparties. Au premier semestre 2013, les dépenses de personnel ont été engagées à hauteur de 157,10 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 51,7% sur une prévision de 304,11 milliards FCFA. Par rapport au premier semestre 2012, le niveau d'engagement des dépenses de personnel est en hausse de 13,4%. Cette hausse concerne essentiellement les dépenses de personnel non réparties qui ont enregistré une hausse de 45,2% par rapport à juin 2012 pour s'établir à 32,82 milliards FCFA à fin juin 2013.

✓ **Les dépenses de fonctionnement**

Au premier semestre 2013, les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 80,92 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 107,89 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 75,0%. Comparé à la même période de 2012, le niveau d'engagement des dépenses de fonctionnement a connu une hausse de 24,1%.

✓ **Les dépenses de transfert**

A fin juin 2013, les engagements de dépenses de transfert s'élèvent à 99,78 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 158,99 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 62,8%. Ce niveau d'engagement est en hausse de 12,2% par rapport à celui atteint au premier semestre 2012.

• **Les dépenses d'investissement**

A fin juin 2013, le montant des engagements des investissements publics a été de 100,79 milliards FCFA pour une prévision de 272,9 milliards, soit un taux d'engagement de 36,9%. En glissement annuel, le niveau d'engagement des investissements publics est en baisse de 5,5%.

• **Le service de la dette publique**

Composée du service de la dette intérieure assurée par la BCEAO et de celui de la dette extérieure gérée par la CAA, le niveau d'engagement du service de la dette publique a atteint 26,45 milliards FCFA au premier semestre 2013, soit un taux d'engagement de 23,9%. Ce niveau d'engagement du service de la dette publique est en baisse de 24,0% par rapport au premier semestre 2012.

Tableau 7 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2013 base engagement (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2013	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-12	30-juin-13		
DEPENSES COURANTES	571,00	292,57	337,79	59,2	15,5
Dépenses de personnel	304,11	138,52	157,10	51,7	13,4
<i>Réparties</i>	252,94	115,92	124,28	49,1	7,2
<i>Non réparties</i>	51,17	22,60	32,82	64,1	45,2
Dépenses de fonctionnement	107,89	65,23	80,92	75,0	24,1
<i>Achats de Biens et Services</i>	90,41	53,99	72,14	79,8	33,6
<i>Acquisitions et grosses réparations</i>	17,49	11,24	8,78	50,2	-21,8
Dépenses de transfert	158,99	88,83	99,78	62,8	12,3
<i>Subvention d'exploitation</i>	66,80	50,18	52,30	78,3	4,2
<i>Transferts Courants</i>	92,20	38,65	47,47	51,5	22,8
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	272,90	95,53	100,79	36,9	5,5
Ressources intérieures	143,00	74,55	68,64	48,0	-7,9
Ressources extérieures	129,90	20,99	32,15	24,7	53,2
DETTE PUBLIQUE	110,45	34,82	26,45	23,9	-24,0
<i>Intérieure</i>	54,10	19,42	8,26	15,3	-57,5
<i>Extérieure</i>	56,35	15,40	18,19	32,3	18,1
BUDGETS AUTONOMES	55,50	26,24	27,97	50,4	6,6
<i>FNRB</i>	44,50	21,76	24,85	55,8	14,2
<i>Fonds Routier</i>	9,00	3,63	2,26	25,1	-37,8
<i>CAA (fonctionnement)</i>	2,00	0,84	0,87	43,5	3,1
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	34,65	26,00	13,70	39,5	-47,3
TOTAL Général	1044,49	475,16	506,70	48,5	6,6

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2013 du Budget Général de l'Etat, gestion 2013, août 2013

- **Les dépenses des autres budgets**

Il s'agit des dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et du Fonds Routier (FR).

Les engagements du FNRB se chiffrent au 30 juin 2013, à 24,85 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 44,5 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 55,8% contre 53,4%

à la même période en 2012. En glissement annuel, le montant d'engagement des dépenses de fonctionnement du FNRB a enregistré une hausse de 14,0% environ.

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement base engagement, de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) à fin juin 2013, s'élève à 0,87 milliard FCFA sur une prévision annuelle de 2,0 milliard FCFA, soit un taux d'engagement de 43,5%. En glissement annuel, le niveau d'engagement a enregistré une hausse de 3,1% par rapport à juin 2012.

Au 30 juin 2013, les engagements de dépenses totales du Fonds Routier (FR) sont ressortis à 2,26 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 9,0 milliards FCFA, soit un taux d'exécution base engagement de 25,1% contre 40,3% en juin 2013. En glissement annuel, les engagements des dépenses de fonctionnement du FR ont connu une baisse de 37,8%.

❖ Le Programme d'Investissements Publics⁵

- Réalisation par source de financement

A fin mars 2013, les dépenses relatives au financement du Programme d'Investissements Publics (PIP) sur les ressources intérieures se sont établies à 17,72 milliards FCFA sur une prévision de 125,6 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 14,1%. Comparé à la même période de 2012, on note une baisse de 8,4%.

Tableau 8 : Bilan du PIP au 31 mars 2013 par source de financement (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2012	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		31-mars-12	31-mars-13		
Budget national	125,60	19,34	17,72	14,1	-8,4
BN CPT	73,90	8,50	7,22	9,8	-15,1
BN EXC	51,70	10,84	10,51	20,3	-3,1
TEED/TTE	0,0	0,0	0,0	-	-
Portefeuille	0,0	0,0	0,0	-	-
Aide Budgétaire	0,0	0,0	0,0	-	-
Autofinancement	0,0	0,0	0,0	-	-
Collectivités Locales	0,0	0,0	0,0	-	-
SOURCES INTERIEURES	125,60	19,34	17,72	14,1	-8,4
Prêts	53,30	4,10	9,58	18,0	133,8
Dons	93,50	1,18	13,04	13,9	1007,6
SOURCES EXTERIEURES	146,80	5,27	22,61	15,4	328,9
TOTAL GENERAL	272,40	24,61	40,34	14,8	63,9

Source : DGSP/ MDAEP, août 2013

⁵ Les données disponibles concernant le premier trimestre 2013 sont toujours provisoires

Le financement sur ressource extérieure affiche par contre, une hausse en valeur absolue de 17,34 milliards FCFA en passant de 5,27 milliards FCFA au premier trimestre de 2012 à 22,61 milliards FCFA à la même période en 2013. Il se dégage ainsi un taux de réalisation de 15,4% sur une prévision annuelle de 146,8 milliards FCFA pour 2013.

- **Réalisation par secteur d'activité**

La consommation des crédits dans le secteur productif s'élève à 15,97 milliards FCFA à fin mars 2013, soit 11,3% des prévisions annuelles. En glissement annuel, le secteur productif a connu une hausse de 8,0%. Cette hausse s'explique essentiellement par la bonne performance enregistrée à la fin du premier trimestre 2013 dans les sous-secteurs « Eau, électricité et mines » et « Rural » qui ont respectivement connu un taux d'exécution de 17,1% et 12% par rapport aux prévisions annuelles. En glissement annuels, les deux sous-secteurs affichent respectivement une hausse de 89,6% et 107%. Par ailleurs, le sous-secteur « Infrastructure », en établissant un taux d'exécution financière de 8,5% à fin mars 2013, affiche en glissement annuel, une baisse significative de 51,8%.

Quant aux secteurs sociaux, les dépenses effectuées au titre du premier trimestre 2013 se situeraient à 12,30 milliards FCFA sur une prévision de 91,39 milliards FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 13,5%. Le taux de réalisation du secteur social a, par rapport à la même période de 2012, connu une augmentation essentiellement tirée par les sous-secteurs « Autres secteurs sociaux » « Environnement » et « Santé ». En glissement annuel, les dépenses effectuées dans les secteurs « Habitat » et « Education » ont enregistré des baisses respectives de 37,1% et 4,8% à fin mars 2013.

Au niveau du secteur « Administration », sur une prévision de 39,72 milliards FCFA, il a été dépensé, au premier trimestre, un montant de 12,07 milliards FCFA, soit un taux de réalisation 30,4%. Comparées à la même période de l'année précédente, ces dépenses ont connu une augmentation significative 10,44 milliards FCFA en valeur absolue.

Tableau 9 : Bilan du PIP au 31 mars 2013 par secteur d'activité (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2013	Réalisation au		Taux de réalisation	Glissement (%)
		31-mars- 12	31-mars-13		
Secteur rural	34,11	1,97	4,08	12,0	107,0
Industrie, commerce et services, artisanat et tourisme	16,27	0,34	0,57	3,5	70,1
Eau, électricité et mines	41,54	3,74	7,10	17,1	89,6
Infrastructures	49,87	8,74	4,22	8,5	-51,8
Total secteurs productifs	141,79	14,79	15,97	11,3	8,0
Santé	23,10	0,93	1,27	5,5	36,7
Education	24,79	4,31	4,11	16,6	-4,8
Habitat	20,93	1,85	1,17	5,6	-37,1
Environnement	17,35	1,11	4,50	25,9	305,0
Autres secteurs sociaux	5,22	0,14	1,26	24,2	773,3
Total secteurs sociaux	91,39	8,35	12,30	13,5	47,3
Administration (souveraineté)	39,72	1,63	12,07	30,4	638,5
TOTAL GENERAL	272,40	24,77	40,33	14,8	62,8

Source: DGSPP/MDAEP, août 2013

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2014

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL

Pour le deuxième semestre 2013 et l'année 2014, les perspectives sont modérément optimistes en ce qui concerne la croissance économique mondiale. Les points d'appui de ces perspectives sont : la consolidation de l'économie américaine, la dynamique positive du Japon et la sortie de récession de la zone euro. S'y rajoute la stabilisation attendue des économies émergentes qui se dessine déjà à la lumière du ralentissement très modéré de la croissance chinoise et de la progression des exportations dans la plupart des grands pays exportateurs de matières premières.

Ce raffermissement de la croissance mondiale exigera des mesures supplémentaires de la part des pouvoirs publics. En particulier, les principaux pays avancés devront maintenir un dosage macroéconomique favorable, combiné avec des plans crédibles permettant d'assurer la viabilité de la dette à moyen terme et avec des réformes visant à rétablir les bilans et les circuits du crédit. De nombreux pays émergents et pays en développement doivent procéder à un arbitrage entre des mesures macroéconomiques visant à soutenir une faible activité et des mesures visant à contenir les sorties de capitaux.

Dans ce contexte, le FMI a projeté un taux de croissance de 3,8% pour l'économie mondiale. Bien que cette projection reste inférieure à son niveau d'avril 2013 (4,1%), elle est toutefois supérieure au taux de 3,1% prévue pour l'année 2013.

S'agissant de l'inflation, les pressions inflationnistes devraient rester globalement maîtrisées au niveau mondial. Le taux d'inflation devrait se maintenir à son niveau projeté pour l'année (3,25%) en raison de l'évolution de l'offre de produits alimentaires et de carburants qui contribuerait à contenir la pression à la hausse sur les prix des principaux produits de base.

Aux Etats-Unis, le taux de croissance économique est projeté à 2,7% contre 1,7% en 2013. Ces projections supposent que la procédure de réduction automatique des dépenses restera en place jusqu'en 2014, soit plus longtemps que prévu initialement, même si le rythme de l'assainissement budgétaire ralentira. La demande privée devrait rester vigoureuse, étant donné la hausse du patrimoine des ménages qui résulte du redressement immobilier, ainsi que la persistance d'une situation financière favorable.

L'inflation quant à elle devrait connaître un léger fléchissement pour ressortir à 1,7% en 2014 contre 1,8% en 2013 en raison de l'écart de production qui reste important.

Dans la zone euro, les perspectives de sortie de récession et d'accélération de la croissance pour la zone euro pour l'année 2014, s'annoncent optimistes. Une reprise progressive de l'activité est attendue pour 2014 à la faveur d'un raffermissement de la demande extérieure et du maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire. En effet, l'activité devrait renouer avec la croissance positive au second semestre de cette année qui devrait s'accélérer graduellement en 2014. Ainsi, le FMI projette pour la zone, un taux de croissance économique de l'ordre 0,9% en 2014 contre - 0,6% en 2013.

S'agissant de l'évolution des prix, les pressions inflationnistes s'atténuant, la politique monétaire doit rester très accommodante. Il est encore possible de l'assouplir davantage par des moyens conventionnels, le taux d'inflation devant tomber, d'après les projections, en deçà de l'objectif fixé par la Banque centrale européenne à moyen terme. Le FMI projette pour la zone, 1,5% en 2014 contre 1,7% en 2013.

Au Japon, contrairement au taux de 2,0% projeté en 2013, la croissance économique nipponne devrait enregistrer un ralentissement en 2014 avec un rythme annuel de croissance projeté à environ 1,2% en raison de l'affaiblissement de la perspective mondiale, notamment dans les économies émergentes. Toutefois, pour entretenir de façon durable cette reprise, le gouvernement devra faire preuve de volonté politique et effectuer les réformes de structures promises.

S'agissant du taux d'inflation, il ressortirait à 3,0% en 2014 contre 0,1% en 2013.

Au Royaume Uni, les perspectives de l'économie ont été revues à la hausse pour le deuxième semestre de l'année 2013 et pour l'année 2014. En effet, les secteurs du logement et de la construction montraient une nette amélioration grâce aux initiatives du gouvernement en matière de prêt au logement. Les entreprises continuent de bénéficier de mesures fiscales favorables et de faibles taux d'intérêt, ce qui contribuera à soutenir l'investissement. Mais, les perspectives de demande extérieure comme intérieure ne sont guère porteuses.

Pour l'année 2014, les estimations du FMI tablent sur une croissance de 1,5% contre 0,9% en 2013.

S'agissant de l'évolution des prix, quoiqu'en légère baisse, l'inflation reste maintenue à un niveau relativement élevé en 2014 par rapport à l'objectif de 2,0%. En effet, le taux d'inflation est projeté à 2,5% en 2014 contre 2,7% en 2013.

Dans les pays émergents d'Asie, les perspectives sont moins favorables dans toute la région en raison entre autres, de la baisse des prix des produits de base pour plusieurs pays exportateurs. Ce ralentissement en vue de la croissance, serait par ailleurs, lié à des causes internes (crainte d'une bulle immobilière en Chine), mais aussi à la conjoncture atone des pays avancés. Toutefois, les perspectives d'une légère reprise mondiale devraient être favorables à la région et la demande intérieure devrait également retrouver sa vigueur. Même ralentie, la croissance des pays émergents resterait vigoureuse pour le reste de l'année 2013 et l'année 2014 avec un taux de croissance estimé autour de 7,0%.

En Chine, la prise de nouvelles mesures de régulation du marché début 2013 à travers le contrôle des prix et le renforcement des restrictions d'achat, devrait continuer à peser sur l'activité économique en 2013 et 2014. Cependant, la construction de logements sociaux devrait continuer à soutenir l'activité. Globalement, il est anticipé une contribution positive du commerce extérieur au PIB en 2013 et 2014, imputable à une légère amélioration de la situation internationale. Par ailleurs, la demande intérieure chinoise resterait dynamique, en raison de croissance soutenue du salaire réel et des investissements nourris par des profits en hausse. Le PIB chinois progresserait donc de 7,7% en 2014 contre 7,8% en 2013, selon le FMI.

S'agissant de l'inflation, en 2014, elle devrait rester à son niveau de 2013, c'est-à-dire 3,0%.

En Inde, la Banque Centrale devrait procéder à un assouplissement monétaire, mais resterait prudente face aux pressions inflationnistes. Les récentes réformes économiques initiées dans le secteur aérien et celui de la distribution doivent être étendues aux autres secteurs, afin de restaurer la confiance et stimuler la croissance économique en 2014. Le FMI projette un taux de croissance économique de l'ordre de 6,3% en 2014 contre 5,7% en 2013.

En ce qui concerne le niveau des prix, les perspectives sont moins bonnes dans la mesure où le taux d'inflation reste à un niveau élevé, soit 10,7% en 2014 contre 10,8 en 2013.

Dans les pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes, en 2013, la quasi-stagnation du commerce international se traduira par un recul des exportations de la région d'autant que les pertes de compétitivité devraient jouer à plein. Par la suite, ces mauvaises performances devraient être contrebalancées au moins partiellement par la dynamique des demandes intérieures dans les petits pays. Au Brésil, par contre, la croissance pourrait s'accélérer avec le relâchement de la politique monétaire depuis l'été 2011, sans que les pressions

inflationnistes ne progressent davantage. Le Mexique, lui, resterait tributaire de l'évolution de la croissance aux États-Unis en 2013 et 2014. Quant à l'Argentine, toujours en marge des marchés financiers, elle devrait être confrontée à des désordres macroéconomiques croissants en 2013 et 2014 qui pèseront sur sa croissance.

Au total, la croissance de la zone devrait rester autour de 3,0 % en 2013 et s'accélérer légèrement à 3,4 % en 2014, un rythme proche de la tendance de long terme mais qui ne permet toujours pas de rattraper l'écart de production.

Le taux d'inflation de la région devrait enregistrer un fléchissement en 2014 pour ressortir à 5,7% contre 6,1% en 2013.

En Afrique subsaharienne, la reprise de la croissance entamée au premier semestre 2013 devrait se poursuivre au deuxième semestre de cette année et l'année prochaine. Ces perspectives de reprise tiendraient aux facteurs liés essentiellement à la robustesse de la demande intérieure, au niveau relativement élevé des prix des produits de base ainsi qu'à la timide reprise de l'économie mondiale annoncée. Ainsi, le FMI, projette pour la région un taux de croissance économique de 5,9% en 2014 contre 5,1% en 2013.

Toutefois, ces perspectives économiques tributaires à divers risques intérieurs, notamment la surchauffe des économies opérant à un niveau proche de leur capacité, des conditions climatiques défavorables et des troubles politiques.

S'agissant du niveau des prix, le taux d'inflation de la zone devrait poursuivre sa tendance baissière en 2014 et ressortir à 6,3% en 2014 contre 7,2% en 2013.

Au sein de l'UEMOA, les perspectives sont encourageantes pour une croissance dynamique dans la zone. Ce dynamisme selon la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), serait lié aux actions entreprises par les Etats membres pour relever le potentiel de croissance de leurs économies. Ainsi, l'investissement serait un important moteur de l'expansion économique dans l'UEMOA, en liaison avec les grands projets initiés par les Etats membres dans tous les secteurs d'activité. En effet, avec l'accroissement des investissements dans les infrastructures de base et dans le secteur minier, le taux d'investissement passerait de 22,7% en 2013 à 24,9% en 2014. La BCEAO projette alors un taux de croissance de l'ordre de 7,0% en 2014 contre environ 6,4% en 2013.

Toutefois, ces perspectives sont empreintes d'incertitudes, en raison de la fragilité des bases de la croissance et de la dépendance des Etats des financements extérieurs.

Par ailleurs d'autres facteurs de risques existent. Il s'agit notamment de l'évolution défavorable des cours des matières premières qui résulterait d'un affaiblissement plus marqué de la demande mondiale, des effets négatifs de la réduction drastique des déficits des comptes publics dans certains pays développés sur le niveau de l'aide au développement, des conséquences de la non-maîtrise des aléas climatiques, la persistance des déficits en énergie électrique ou encore de la persistance des problèmes sécuritaires dans la sous-région. S'agissant de l'évolution des prix, les projections pour 2014 tablent sur un taux d'inflation de l'ordre de 2,5 % compatible avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union. Cette projection est basée sur les hypothèses de tendance et tient compte dans une large mesure de la détente des prix observée au Mali, en rapport avec l'amélioration progressive de la situation socio-politique dans ce pays.

Au Nigeria, la croissance économique devrait restée soutenue malgré un léger recul et ressortirait à 7,0% en 2014 contre 7,2% en 2013. Ce tassement du taux de croissance serait la conséquence d'une baisse des cours mondiaux du pétrole et de la lenteur encourue dans le processus d'un accord de consensus sur les réformes budgétaires en cours. Ces réformes budgétaires visent à consolider la gestion des finances publiques et maintenir la stabilité du cadre macroéconomique. Ainsi, le gouvernement nigérian envisage réduire le niveau de déficit budgétaire hors pétrole à moyen terme. Par ailleurs les efforts consentis dans le secteur agricole, soutenus par la Banque Mondiale, et les réformes engagées dans le secteur énergétique devraient contribuer à améliorer l'environnement des affaires et stimuler davantage l'activité économique.

S'agissant de l'évolution des prix, le taux d'inflation resterait orienté vers le bas et devrait ressortir à 8,2% en 2014 contre 10,7% en 2013. Ce niveau d'inflation serait la conséquence d'une politique monétaire restrictive soutenue par la consolidation budgétaire en cours.

2. PERSPECTIVES POUR LES DIFFERENTS MARCHES

Pour l'année 2013, le marché mondial des produits de base serait caractérisé par des évolutions diverses de ses différentes composantes. En effet, les prix du pétrole et du riz s'inscrivaient dans une tendance baissière, alors que ceux du coton seront en hausse par rapport à leur niveau respectif de 2012.

Le coton

Les experts de la Banque Mondiale projettent le niveau des prix du coton pour la campagne 2013 à 91,9 cts/lb pour l'année 2013 et 95,8 cts/lb pour 2014 contre 90,5 en 2012, alors que

les prévisions du Comité Consultatif International du Coton (CCIC), tablent sur une moyenne de 91 cents/lb la livre pour la campagne cotonnière de l'année 2013.

Selon l'AFD, la production mondiale devrait baisser pour se situer autour de 25,7 millions de tonnes en 2013 contre 27,2 millions de tonnes en 2012, soit une baisse de 5,5%.

La consommation mondiale quant à elle, pourrait atteindre 23,2 millions de tonnes en 2013 contre 22,8 millions de tonnes en 2012, soit une légère progression de 1,5%.

Sur cette base, les stocks de fin de campagne pourraient donc battre un record avec une augmentation de l'ordre de 18,4%.

Le pétrole

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a relevé ses prévisions de la croissance de la demande mondiale de pétrole pour 2013. Elle se situerait à 29,7 mbj, son plus bas niveau depuis 2009. L'agence explique que la dégradation du climat des affaires en Chine, le ralentissement économique en Europe et la perspective de coupes budgétaires aux Etats-Unis expliqueraient cette situation de la demande.

En ce qui concerne les prix mondiaux du pétrole, ils pourraient s'inscrire dans une perspective haussière pour s'afficher à 106,6 \$/baril en 2013 et 104,8 \$/baril en 2014 contre une estimation de 112 \$/baril en 2012 selon la Banque Mondiale.

Tableau 10 : Récapitulatif des prix des matières premières de 2012 à 2014

	2012	2013	2014
Coton (cts/lb)	90,5	91,9	95,8
Pétrole (\$/baril)	112	106,6	104,8
Riz (\$/t)	572	544	512,5

Source : Banque Mondiale, juin 2013

Le riz

Dans l'hypothèse d'un retour à une situation météorologique plus normale, les premières prévisions de la FAO concernant la campagne 2013 font état d'une augmentation de la

production, qui pourrait atteindre 746,7 Mt⁶, soit environ 16 Mt (2,1 pour cent) de plus qu'en 2012.

Les experts de l'institution, ont également relevé les estimations concernant le commerce international de riz pour 2013. Celle-ci se situerait désormais autour de 37,4 Mt pour 2013 contre 38,6 Mt en 2012. Cette révision à la baisse en 2013, s'expliquerait principalement par un recul de la demande asiatique.

S'agissant des stocks mondiaux de riz, ils devraient se situer à 173,7Mt en 2013 et 182 Mt en 2014 contre 161,7 Mt en 2012.

En ce qui concerne l'utilisation mondiale de riz, elle est attendue à un record de 476,3 Mt en 2013, soit une hausse de 1,5% par rapport à 2012.

Par ailleurs, les prévisions de la Banque Mondiale tablent sur un prix moyen annuel de 544 \$/t en 2013 et 512,5 \$/t en 2014 contre 572 \$/t en 2012.

3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES BENINOISES POUR 2014

Les grandes orientations de la politique économique pour 2014 s'inscrivent dans le cadre de la vision Bénin 2025, Alafia : « **Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social** ».

Cette vision est déclinée par les OSD. Ces dernières sont à leur tour opérationnalisées à travers la SCRP et constitue le cadre fédérateur de l'intervention des partenaires au développement.

L'orientation de la politique économique du Gouvernement, tout en s'inspirant des documents de politiques nationales ci-dessus cités, tient compte d'une part, de la démarche logique adoptée par le Gouvernement depuis 2006 pour doper la croissance au Bénin et d'autre part, du projet de société du Président Boni YAYI. Sur cette base, le Gouvernement a défini des orientations annuelles de 2007 à 2011.

A partir de 2012, le Gouvernement a fait l'option de passer des orientations annuelles du Budget Général de l'Etat aux orientations quinquennales afin de faciliter leur évaluation. Ainsi, l'orientation économique retenue pour la période 2012-2016 est le **développement de l'entreprise et de l'initiative privée**. Les points d'application pour l'année 2012 ont

⁶ Mt : millions de tonnes

concerné : (i) la réforme et la modernisation de l'Administration Publique ; (ii) la promotion du partenariat public-privé ; (iii) le développement local.

Les points d'application pour 2013 et 2014 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Plan de Relance de la Croissance Economique, élaboré par le Gouvernement en 2011 pour mettre l'économie sur un sentier de croissance rapide et durable. Ce plan, réalisé pour la période 2012-2014, a montré la nécessité d'investir dans quatre secteurs stratégiques à savoir : **l'agriculture, les infrastructures, le système éducatif et le développement local**. Spécifiquement pour 2014, en plus de ces secteurs stratégiques, le Gouvernement compte mettre la priorité sur la promotion de l'emploi des jeunes. Au total, les points d'application retenus pour 2014 sont :

1. **la promotion de l'emploi des jeunes ;**
2. **le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ;**
3. **la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ;**
4. **le développement local.**

Un accent particulier sera mis sur deux aspects transversaux importants que sont la **gouvernance** et le **genre**. La prise en considération de ces axes transversaux permettra d'améliorer l'efficacité des mesures de politique économique tout en réduisant les inégalités de genre.

Sur la base de ces orientations, l'objectif de croissance économique pour 2014 est de 6,5%. Pour atteindre cet objectif, l'Etat s'évertuera à :

- *porter la production de coton à 450.000 tonnes en 2014. A cet effet, l'accent sera mis sur la sensibilisation des producteurs, les mesures d'incitation (hausse du prix au producteur de coton, baisse des prix des engrais et insecticides, etc.) et les mesures visant la hausse des rendements du coton (encadrement, engrais spécifiques, etc.) ;*
- *rehausser la production vivrière à 6,2% en moyenne en 2014, notamment l'igname, le maïs et le riz, par une meilleure mise en place des intrants spécifiques et la mise en valeur des vallées, notamment les vallées du Mono et du Niger ainsi que l'aménagement du périmètre irrigué de Malanville ;*
- *mettre effectivement en activité les six (06) usines de transformation de produits agricoles ainsi que celle de la Nouvelle Cimenterie du Bénin (NOCIBE) ;*
- *promouvoir l'installation des Petites et Moyennes Industries (PMI) de transformation des*

produits agricoles par : (i) la mise en place d'une mode de gestion intégrant le secteur privé pour les 6 usines de transformation ; (ii) le renforcement de l'unité de gestion du Programme de mise à niveau des industries ;

- accélérer la réforme des industries textiles et des huileries ;
- renforcer la dynamisation des BTP en lien avec les grands travaux en cours notamment les routes Godomey-Hillacondji, Akassato-Bohicon, la route des pêches et ses bretelles d'accès, la route Pahou-Tori Bossito-Allada, la route Parakou-Bérébouay, la route Savè - Oké Owo, la route frontière Burkina – Kérékou – Banikoara – Kandi – Ségbana - Frontière Nigéria, etc.
- améliorer l'offre d'énergie de 10% en 2014 contre 7,0% en 2013 et 5,5% en 2012, en lien avec la réduction des pertes sur le réseau électrique, la hausse des importations et de la production locale d'énergie, l'interconnexion de nouvelles localités, etc.
- accroître le trafic au Port de Cotonou de 10% en 2014 en lien avec l'amélioration de la fluidité du trafic à l'intérieur du Port, la réduction des délais de traitement des conteneurs, etc.
- améliorer la qualité des services administratifs par : i) le redéploiement du personnel ; ii) le recrutement des nouveaux agents suite au départ massif à la retraite ; iii) la célérité du traitement des dossiers par l'accélération de la réforme administrative et la réforme de la fonction publique ; iv) l'interconnexion des services de l'Administration publique, v) améliorer le taux d'exécution du PIP ;
- étendre la qualité du réseau internet et réduire le coût de la communication par i) une meilleure utilisation de la fibre optique ; ii) un meilleur suivi du secteur par l'Autorité.

L'atteinte de cet objectif de croissance devrait se réaliser dans un contexte non inflationniste, marqué par un taux d'inflation contenue dans la marge des 3% conformément aux dispositions communautaires.

CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2014

1. GRANDES OPTIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2014

Il sera présenté dans cette partie les options fondamentales du projet de Loi de Finances, gestion 2014 à travers les principales mesures économiques, sociales et fiscales prévues pour 2014.

Les mesures économiques et sociales

Les objectifs retenus dans le projet de budget, gestion 2014, sont en phase avec les points d'application pour 2014 de l'orientation économique quinquennale adoptée par le Gouvernement depuis 2012, avec un accent particulier sur deux aspects transversaux importants que sont la **gouvernance** et le **genre**. La prise en considération de ces axes transversaux permettra d'améliorer l'efficacité des mesures de politique économique tout en réduisant les inégalités de genre.

Les mesures de gouvernance sur lesquelles, l'Etat mettra un accent particulier en 2014 sont les suivantes :

- 1- la mise en œuvre effective de la loi contre l'enrichissement illicite ;
- 2- l'actualisation du plan stratégique de lutte contre la corruption ;
- 3- le renforcement du recours en priorité aux biens et services locaux dans les achats de l'administration publique ;
- 4- le renforcement de la consommation des produits locaux dans les restaurants universitaires, les cantines scolaires, les hôpitaux et les camps militaires ;
- 5- l'opérationnalisation de l'agence des grands travaux ;
- 6- l'accélération de l'apurement des instances de paiement ;
- 7- la promotion des entreprises notamment celles opérant dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- 8- l'amélioration de la qualité de la connexion internet par une meilleure utilisation de la fibre optique à travers le raccordement à la fibre optique des :
 - a. structures de l'administration publique et leur interconnexion ;
 - b. centres de formation universitaires ;
 - c. entreprises qui en feront la demande ;
- 9- l'opérationnalisation du cadre de concertation et de dialogue secteur public/secteur privé ;
- 10- la revue du cadre législatif, réglementaire et institutionnel des opérations de dénationalisation ;

- 11- la réforme du système éducatif avec une implication du secteur privé dans la conception des programmes de formation et l'obligation pour les étudiants des centres de formation techniques et professionnels de sortir avec des projets bancables qui seront pris en charge par le FNPEJ ;

En ce qui concerne les mesures de promotion du genre, qui constituent une dimension des mesures sociales, l'Etat veillera :

- 1- à la prise en considération des inégalités liées au genre dans la mise en œuvre des projets et programmes d'investissements publics ;
- 2- le renforcement du programme de microcrédits aux plus pauvres ;
- 3- la poursuite de la prise en charge de la contribution scolaire des filles au premier cycle de l'enseignement général et technique ;

Par ailleurs, l'Etat s'assurera au renforcement des mesures sociales prises depuis 2010, notamment en matière d'accès des populations à la santé et à l'éducation.

Les mesures fiscales et non fiscales

Ces mesures visent entre autres à :

- corriger les lacunes constatées dans l'application des mesures prises au cours des années antérieures ;
- rechercher l'équité en matière fiscale ;
- promouvoir le commerce, les petites et moyennes entreprises, le développement de l'agriculture et les nouvelles technologies de communication ;
- favoriser le développement durable et équilibré de l'espace national.

Les mesures proposées par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

Les mesures proposées par la DGDDI pour le Budget, gestion 2014 peuvent être catégorisées en deux groupes. Le premier groupe concerne les mesures existantes à reconduire et le deuxième groupe est relatif aux nouvelles mesures.

Les mesures existantes et reconduites sont au nombre de cinq (05) et se présentent comme suit :

- **Exonérations des droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée**

(TVA) sur le matériel informatique, y compris les logiciels, les imprimantes, les parties et pièces détachées

Les articles 2 et 3 de la Loi de Finances, gestion 2013 consacrent la reconduction de l'exonération sur les matériels informatiques.

Cette mesure, instituée par la Loi de Finances, gestion 2000, vise à promouvoir au Bénin les nouvelles technologies de l'information et l'utilisation des ordinateurs, outils de développement des entreprises et d'épanouissement de l'homme.

L'adoption de cette mesure a favorisé l'accès des entreprises béninoises aux nouvelles technologies de l'information et a contribué considérablement à l'adoption de l'ordinateur comme outil efficace de gestion.

Elle a également facilité la tenue, par de nombreuses entreprises, d'une comptabilité aisément exploitable par les services fiscaux.

Par ailleurs, le matériel informatique est aujourd'hui un outil précieux de recherche pour les élèves, étudiants et enseignants ainsi que de travail pour toute l'administration publique.

La mesure est reconduite eu égard à ses effets bénéfiques sur le développement des entreprises, l'Administration béninoise et l'épanouissement de l'apprenant béninois.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les autobus, autocars et minibus de toutes catégories importés, fabriqués ou vendus à l'état neuf en République du Bénin et destinés au transport en commun**

L'article 4 de la Loi de Finances pour la gestion 2013 a reconduit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le régime fiscal d'exonération des autobus, minibus et autocars vendus à l'état neuf en République du Bénin.

Cette mesure, instaurée par la Loi de Finances, gestion 2002, vise à promouvoir au Bénin les transports urbain et interurbain et à réduire dans les grandes agglomérations la pollution environnementale.

Les résultats attendus ne sont pas encore atteints, raison pour laquelle la mesure est reconduite pour la gestion budgétaire 2014.

L'efficacité de cette mesure s'en trouverait améliorée par l'adoption d'un certain nombre d'actions dont :

- l'amélioration du réseau routier ;
- la réhabilitation et le développement du réseau ferroviaire ;

- la prise en charge des problèmes de mobilité urbaine par les Collectivités Locales
- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les équipements et matériaux neufs importés ainsi que les matériaux locaux destinés à la construction des stations-service, des stations trottoir, des cuves à pétrole et à gasoil**

L'article 5 de la Loi de Finances pour la gestion 2013 a reconduit le régime fiscal d'exonération des équipements et matériaux destinés à la construction des stations-service, des stations trottoir et des cuves à pétrole et à gas-oil.

Par cette mesure, le Gouvernement compte encourager la construction des stations-service et stations trottoir, rendre disponibles les produits en quantité et en qualité sur toute l'étendue du territoire national en vue d'éradiquer le trafic illicite des produits pétroliers.

Les résultats de cette mesure sont encore peu satisfaisants, raison pour laquelle, elle est reconduite pour la gestion budgétaire 2014.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les camions citernes neufs importés et destinés à la distribution des produits pétroliers**

L'article 6 de la Loi de Finances pour la gestion 2013 a reconduit le régime fiscal d'exonération des camions citernes importés neufs et destinés à la distribution des produits pétroliers.

Cette mesure, instaurée pour accompagner l'exonération prévue pour les stations-service et stations trottoir vise à faciliter la distribution au Bénin des produits pétroliers. Elle est reconduite pour la gestion 2014.

- **Reconduction de la réduction du taux spécial de la taxe de statistique pour la réexportation des produits pétroliers**

L'article 17 de la Loi de Finances pour la gestion 2013 a réduit le taux de la taxe de statistique sur les produits pétroliers en régime de réexportation de 5% à 1% de la valeur en douane des produits en vue de soutenir les entreprises importatrices de produits pétroliers qui ont eu des opportunités de réexporter ces produits par voie terrestre vers les pays enclavés.

La baisse du taux de la taxe de statistique étant une condition pour la pérennisation de cette nouvelle activité, cette mesure est reconduite pour la gestion budgétaire 2014.

Pour ce qui concerne les nouvelles mesures proposées par la DGDDI pour le Budget, gestion 2014, elles sont au nombre de trois (3) et se présentent comme suit :

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA à l'exception du PCS, du PC, de la TSAT et de la TV pour l'importation, la production ou la vente des produits destinés à l'alimentation du poisson et autres organismes aquatiques en République du Bénin et des machines et matériels destinés à l'aquaculture**

L'article 9 de la loi n°2004-28 du 31 décembre 2004 portant Loi de Finances pour la gestion 2005 a prescrit des mesures d'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur l'importation, la production ou la vente des machines et matériels destinés à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche, des petites unités de transformation et de conservation des produits agricoles de l'élevage et de la pêche.

L'article 7 de la loi n°2008-09 du 02 janvier 2009 portant Loi de Finances pour la gestion 2009 a prévu des mesures d'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur l'importation, la production ou la vente des produits destinés à l'alimentation du bétail et de la volaille.

Dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), il est prévu d'améliorer la production aquacole de manière à réduire de 20% les importations de poissons congelés d'ici à l'an 2015.

Pour ce faire, plusieurs acteurs se sont engagés dans l'aquaculture notamment la pisciculture. Malheureusement, ils sont confrontés aux coûts élevés des matériels, des équipements et des produits destinés à l'alimentation des poissons. Aussi, ont-ils souhaité bénéficier des mêmes avantages que ceux accordés à leurs homologues des secteurs de l'agriculture, de l'élevage du bétail, de la volaille et de la pêche.

C'est donc pour établir l'équité que la mesure d'exonération des droits et taxes de douane est étendue au sous-secteur de l'aquaculture pour lui permettre de contribuer efficacement à la production de la richesse et à la lutte contre l'insécurité dans notre pays.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA pour l'importation, la production ou la vente de l'oxygène à usage médical**

Il est prévu au Tarif Extérieur Commun (TEC) UEMOA, l'exemption des droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits pharmaceutiques dans le but de faciliter l'accès aux soins des populations des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Cette exemption n'a pas pris en compte l'oxygène à usage médical.

Pour permettre aux hôpitaux et centres de santé de disposer à moindre coût de ce produit vital pour certains malades, il est envisagé l'exonération des droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée sur l'oxygène à usage médical importé ou acquis sur place.

- **Modification du paragraphe 4 de l'article 7 de la loi 2002-25 du 31 décembre 2002 portant Loi de Finances pour la gestion 2003 en vue d'exclure les véhicules des missions diplomatiques et consulaires du champ d'application de la Taxe de Statistique**

L'article 7 de la loi 2002-25 du 31 décembre 2002 portant Loi de Finances pour la gestion 2003 a réinstitué la taxe de statistique et a précisé son champ d'application sans tenir compte des privilèges diplomatiques et consulaires prévus par la Convention de Vienne de 1961.

La reformulation du paragraphe 4 de l'article 7 de la loi 2002-25 du 31 décembre 2002 portant Loi de Finances pour la gestion 2003 est proposée pour corriger cette situation.

Les mesures proposées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les mesures proposées par la DGID portent essentiellement sur : (i) la modulation des taux d'impositions des obligations prévues par les dispositions de l'UEMOA à intégrer dans la législation béninoise et (ii) les diverses modifications des articles du CGI.

Il s'agit de la :

- **Modification des articles 19, 40, 91, 146 et 161 et création des articles 73 ter et 100 bis du CGI en vue de transposer dans ledit CGI les dispositions de la directive n° 02/2011/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant harmonisation de la fiscalité applicable aux entreprises d'investissement à capital fixe au sein de l'UEMOA**

La transposition dans le Code Général des Impôts (CGI) de la directive n° 02/2011/CM/UEMOA portant harmonisation de la fiscalité applicable aux entreprises d'investissement à capital fixe au sein de l'UEMOA n'est faite que partiellement au niveau de l'article 149 dudit Code qui exonère cette catégorie d'entreprise seulement de l'impôt sur les Sociétés (IS). Or, cette exonération s'étend également à d'autres articles relatifs à l'impôt sur les Bénéfices ainsi qu'à l'impôt applicable aux Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM) et aux revenus des créances.

La présente mesure a pour but de mettre le Code Général des Impôts en conformité avec ladite directive de l'UEMOA en modifiant les articles 19, 40, 91, 146 et 161 et en créant les articles 73 ter et 100 bis.

- **Modification de l'article 21-5-g du CGI relatif à la non déduction des amendes et pénalités**

Le champ d'application de cet article est très restreint et ne permet pas de rejeter la déduction de toutes amendes et pénalités.

En outre, certaines expressions utilisées dans ces dispositions ne facilitent pas la compréhension.

La modification proposée s'inspire de la Directive N°01/2008/CM/UEMOA portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'UEMOA en son article 13, au point 12 et intervient pour exclure des charges déductibles toutes les amendes et pénalités prévues par les lois et règlements dans tous les secteurs, à l'exclusion des amendes prononcées par les tribunaux.

- **Modification de l'article 22 du CGI en vue d'autoriser la déduction totale des revenus des titres émis par les Etats membres de l'UEMOA, les collectivités et leurs démembrements du bénéfice imposable à l'IRPP ou à l'IS**

L'article 22 du CGI a été modifié par la Loi de Finances, gestion 2013 dans le but de se conformer au règlement n°5/2002/CM/UEMOA du 23 mai 2002 qui prévoit une exonération à 100% des titres d'Etat (à l'opposé des revenus des autres valeurs mobilières pour lesquels une réfaction de 30% pour frais et charges est exigée).

Malheureusement, l'objectif visé n'a pas été atteint, puisque la réduction adoptée par la Loi de Finances ne permettait pas d'appliquer à ces revenus la déduction totale.

La présente modification intervient pour corriger cette erreur.

- **Modification de l'article 27 du CGI en vue d'accorder une déduction forfaitaire de charges aux gérants majoritaires**

La Loi n°2010-46 du 31 décembre 2010, portant Loi de Finances pour la gestion 2011, a apporté d'importantes modifications aux dispositions du Code Général des Impôts. Au nombre de ces modifications, figure le renforcement du mode de détermination du revenu net imposable des gérants majoritaires.

A ce titre, les frais professionnels ne sont déductibles que lorsqu'ils sont inhérents à leur activité et effectivement justifiés.

Cependant, les gérants majoritaires n'étant pas expressément soumis à l'obligation de tenue de comptabilité, la justification de l'effectivité des dépenses professionnelles n'est pas aisée.

La modification a pour but d'accorder une déduction forfaitaire aux gérants majoritaires des SARL et d'avoir pour avantage, entre autres, de plafonner la déduction desdites charges.

- **Modification de l'article 33 du CGI en vue d'étendre le champ des obligations déclaratives à tous les contribuables bénéficiant de régime d'exonération**

Le système fiscal du Bénin est déclaratif. A ce titre, lorsqu'on examine le contenu de l'article 33 du CGI, il se révèle que l'obligation déclarative exigée des personnes bénéficiaires d'avantages fiscaux est confinée aux contribuables agréés à un régime du Code des Investissements seulement, alors que cette obligation devrait s'étendre à tous ceux qui bénéficient d'un régime privilégié ou d'exonération.

La modification vise à corriger cette situation en étendant le champ des obligations déclaratives à tous les contribuables bénéficiaires de régime d'exonération.

- **Modification de l'article 60 du CGI en vue d'éviter la fuite des investisseurs étrangers du Bénin**

Les dispositions du dernier alinéa de l'article 60 du CGI constituent un frein pour les investisseurs étrangers au Bénin dans la mesure où elles stipulent que « les bénéfices réalisés au Bénin par les sociétés béninoises et étrangères sont réputés distribués au titre de chaque exercice à des associés n'ayant pas leur domicile fiscal au Bénin ou leur siège social au Bénin ».

La présente modification vise à lever ce verrou antiéconomique qui constitue une préoccupation pour les grandes entreprises.

- **Suppression du point 3 de l'article 170 du CGI relatif à l'AIB en vue de remédier à une évasion fiscale**

La réforme portant institution de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) oblige tout citoyen béninois à se faire immatriculer à l'IFU.

Pour des raisons de sécurisation et de traçabilité de leurs opérations, cette obligation est, du reste, beaucoup plus contraignante à l'égard de toute personne physique ou morale qui exerce une activité économique. Mais, paradoxalement, la lecture croisée des dispositions des alinéas 1 et 2 de l'article 170 du Code Général des Impôts (CGI) d'une part et, d'autre part de celles des alinéas 3 et 4 du même article, laisse transparaître un assouplissement de l'obligation d'immatriculation qui s'impose à tous les citoyens.

En effet, la restriction du prélèvement de l'Acompte sur Impôt assis sur le Bénéfice (AIB) au taux de 1% aux entreprises immatriculées à l'IFU (article 170 alinéas 1 et 2 du CGI) et l'institution d'un taux de 5% de prélèvement d'AIB pour les entreprises non immatriculées à l'IFU (article 170 alinéas 3 et 4 du CGI) constituent implicitement une dérogation préjudiciable à l'obligation qui est faite à tout agent économique d'avoir son numéro d'immatriculation à l'IFU.

Dans la pratique, les importateurs non immatriculés s'affranchissent facilement de cette obligation en concédant un prélèvement d'AIB au taux de 5%.

Cette situation atténuée d'une part, l'obligation d'immatriculation à l'IFU et impacte négativement d'autre part, le recouvrement des recettes fiscales à l'intérieur.

La présente proposition de modification vise la suppression du point 3 dudit article pour remédier à cette évasion fiscale.

- **Modification des articles 173 et 174 pour y insérer l'obligation de solliciter auprès de la DGID la validation de l'AIB payé au cordon douanier au cours d'une année au plus tard le 30 avril de l'année suivant celle du paiement et de préciser les sanctions applicables**

L'obligation de demander la compensation de l'AIB payé au cordon douanier au titre d'une année au plus tard le jour de la souscription légale de la déclaration de bénéfice de la même année, sous peine de forclusion a été instituée par l'article 9 de l'arrêté n°80 MF/DC/DGID/DGDDI du 22 février 1999 portant application de l'article 3 de la loi de finances, gestion 1999.

La modification proposée vise à insérer au CGI les dispositions réglementaires rappelées ci-dessus.

- **Modification des articles 198, 1085-C et 1085-D du Code Général des Impôts en vue de préciser la dénomination et les attributions de la commission des Impôts en étendant sa compétence à tous les types de contrôle**

Sur demande des acteurs du secteur privé, la Direction Générale des Impôts et des Domaines a actualisé et réintroduit dans la loi de finances pour la gestion 2011, la commission des impôts. Inscrite à l'article 198 du Code Général des Impôts pour connaître des désaccords nés lors de la fixation du forfait, elle est également compétente dans les cas de désaccords sur les questions de fait lors des contrôles sur pièces.

Mais par omission, les contrôles sur place (ponctuel et vérification de comptabilité) n'ont pas été inclus dans le domaine de compétence de la commission.

La mesure vise à corriger cette omission en étendant la compétence de la commission des impôts à tous les types de contrôle.

- **Modification de l'article 224 nouveau du CGI en vue d'y transposer les dispositions de l'article 21 nouveau 3 de la directive n°02/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant modification de la directive n°02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de taxe sur la valeur ajoutée**

La directive n°02/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant modification de la directive n°02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de taxe sur la valeur ajoutée a étendu la liste des produits alimentaires non transformés de première nécessité exonérés en y intégrant, le riz à l'exception du riz de luxe, le poisson et le lait non transformé, la viande à l'état frais et les œufs en coquille.

Dès lors, l'exonération desdits produits devrait être intégrée dans notre droit positif, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, l'oxygène médical est l'un des produits les plus prescrits en milieu hospitalier et sert à maintenir en vie la plupart des patients en détresse. Bien qu'il n'ait pas été cité expressément sur la liste des produits pharmaceutiques, matériels et produits spécialisés pour les activités médicales, prévue par la directive n°06/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 portant détermination de la liste commune des médicaments, matériels et produits spécialisés pour les activités médicales exonérés de la TVA, il convient de se conformer à l'esprit de cette directive pour l'exonérer.

- **Modification de l'alinéa 2 point b de l'article 236 du CGI en vue de le rendre conforme à la loi qui prévoit que les déductions de TVA d'une année peuvent être régularisée jusqu'à la date de dépôt de la déclaration de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques ou de l'Impôt sur les Sociétés**

Au 2^{ème} alinéa du point b de l'article 236 du CGI, il est stipulé que « les déductions qui n'ont pas été prises en compte au titre de la période définie ci-dessus peuvent être mentionnées sur les déclarations déposées jusqu'au 1^{er} mai de l'année suivant celle de l'omission ». Cette disposition telle que formulée, n'est pas conforme à la loi qui prévoit que les régularisations

de déductions en matière de TVA se fassent au plus tard le 30 avril de l'année suivant celle au titre de laquelle les affaires ont été réalisées.

La présente modification vise à corriger cette anomalie.

- **Modification des articles 290, 291, 292 et 293 du CGI en vue de relever les montants des taxes radiophonique et télévisuelle intérieures et d'élargir leur assiette**

Dans le cadre de la recherche de solutions aux difficultés de trésorerie que connaît l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB), suite à l'implantation de 28 nouveaux centres d'émission pour la couverture radiophonique et télévisuelle intégrale du territoire national, il est envisagé une augmentation des montants de la taxe radiophonique et de la taxe télévisuelle intérieure ainsi qu'un élargissement de leur assiette en vue d'un meilleur financement de l'ORTB.

- **Modification des dispositions de l'article 293-2 nouveau du CGI en vue de créer un point 8, pour exonérer de la Taxe sur les Activités Financières (TAF) les opérations faites entre les structures financières décentralisées agréées par l'Etat et celles effectuées entre ces structures et les banques primaires ou établissements financiers**

Les dispositions de l'article 293-2 du Code Général des Impôts (CGI) exonèrent les opérations de crédits, de prêts, avances et dépôts en compte, engagements ou opérations assimilées, réalisées entre banques, entre banques et établissements financiers, entre établissements financiers installés ou non au Bénin.

Afin de corriger les constats issus de l'étude réalisée sur les mesures fiscales adaptées au secteur de la microfinance au Bénin et de mettre en œuvre la recommandation relative à l'exonération des opérations de refinancement des structures financières décentralisées (SFD), il est proposé de modifier l'article 293-2 nouveau en y créant un point 8 pour exonérer de la Taxe sur les Activités Financières (TAF) les opérations effectuées par les SFD agréées par l'Etat entre elles, entre les SFD et les banques et entre les SFD et les établissements financiers.

- **Modification de l'article 389 du CGI en vue de permettre l'enregistrement à titre gratuit des jugements ou arrêts rendus en faveur de l'Etat et de ses démembrements**

Le paragraphe 2 de l'article 389 du CGI prévoit l'enregistrement provisoire moyennant le droit fixe de 10 000 francs CFA pour les actes, lorsque la formalité de l'enregistrement est requise par la partie condamnée aux dépens dans le cas où le jugement ou l'arrêt alloue une indemnité, une pension, une rente ou des dommages-intérêts en matière d'accidents.

La présente modification vise à permettre à l'Etat et aux Collectivités Publiques, lorsque ces derniers sont des parties non condamnées dans les jugements et arrêts, de procéder à l'enregistrement « gratis » afin de lever les blocages (dans l'exécution des décisions) liés au non enregistrement par les parties condamnées aux dépens, qui d'après la loi, sont seules débitrices de l'impôt. L'Etat ne peut en effet payer sur ses deniers les droits d'enregistrement.

- **Modification de l'article 523 du CGI en vue de procéder aux mises à jour du CGI après l'institution de l'IRPP**

L'article 523 impose à l'Inspecteur de l'Enregistrement, sous réserve des dispositions des articles 29 et 42 du CGI, de ne pas différer l'enregistrement des actes et mutations (...). Or, l'article 29 correspondait dans l'ancienne codification du CGI aux dispositions relatives aux suspensions, cessation d'activités et cession d'entreprise et l'article 42 était relatif à la cessation de l'exercice d'une profession libérale. Avec les mises à jour du Code, c'est plutôt l'article 167 qui prend en compte les dispositions antérieurement prévues aux articles 29 et 42.

La présente modification intervient pour les mises à jour du CGI.

- **Modification de l'article 540 bis du CGI en vue de le rendre conforme à l'article 3 de la directive n° 02/2011/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant harmonisation de la fiscalité applicable aux entreprises d'investissement à capital fixe au sein de l'UEMOA**

La modification des dispositions de l'article 540 bis permet d'étendre l'exonération des droits d'enregistrement à certains actes faits par les entreprises d'investissement à capital fixe, conformément à l'article 3 de la directive indiquée ci-dessus.

- **Modification de l'article 545 du CGI en vue de substituer l'article 904 à l'article 550 visé par erreur dans les dispositions dudit article**

L'article 545 point 1 du CGI prévoit que les jugements de la police correctionnelle et les jugements de première instance en premier ou en dernier ressort, contenant des dispositions définitives qui ne peuvent donner lieu au droit proportionnel ou au droit progressif ou donnent ouverture à moins de dix mille (10 000) francs CFA de droit proportionnel ou de droit

progressif, sont soumis au droit fixe de dix mille (10 000) francs CFA sauf ce qui est dit à l'article 550 ci-après pour les jugements de la police correctionnelle ; or l'article 550 visé ne concerne pas les jugements de police correctionnelle. C'est plutôt l'article 904 qui devrait être visé.

La présente modification vise à corriger cette incohérence.

- **Modification de l'article 568 du CGI en vue de corriger une incohérence**

Pour raison de cohérence, la modification des articles 389 et 545 du CGI appelle celle de l'article 568 du CGI.

- **Modification des articles 978, 989 et 1084-2 nouveau du Code Général des Impôts en vue d'exonérer de la contribution foncière des propriétés bâties les édifices servant à l'exercice des cultes et ceux à usage scolaire et universitaire seulement si ceux-ci appartiennent à la communauté religieuse ou à l'institution scolaire ou universitaire**

Les articles 978 et 1084-2 nouveau du Code Général des Impôts exonèrent de la Contribution Foncière des Propriétés bâties et de la Taxe Foncière Unique, les édifices et lieux servant à l'exercice des cultes ainsi que les immeubles à usage scolaire et universitaire.

Il ressort de l'analyse de ces dispositions que les bâtiments servant à des cultes et ceux à usage scolaire et universitaire sont exonérés même si ces bâtiments ont été pris en location par la communauté religieuse ou l'institution scolaire ou universitaire.

Dans ce cas précis, le bénéficiaire de l'exonération n'est plus la communauté religieuse ou l'institution scolaire et universitaire, conformément à l'esprit de la loi.

Or aujourd'hui, cette situation engendre des pertes de recettes en matière de Contribution Foncière des Propriétés bâties et non bâties et de la Taxe Foncière Unique (Budget local).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 1084-2 nouveau point 5 paragraphe 4 du Code Général des Impôts, les immeubles nouvellement construits, bénéficiant de l'exonération quinquennale ou décennale sont, lorsqu'ils sont loués, soumis à une imposition supplémentaire. Une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de ce paragraphe. Ainsi l'imposition supplémentaire à laquelle il est fait allusion et prévue au deuxième tiret de l'article 1084-4 du CGI n'est pas l'imposition au taux de 6% mais plutôt l'imposition à l'impôt sur le revenu.

La modification a pour but de corriger cette erreur et d'exonérer de la contribution Foncière des Propriétés bâties et non bâties et de la Taxe Foncière Unique, les édifices et lieux servant à l'exercice des cultes ainsi que les immeubles à usage scolaire et universitaire si ceux-ci appartiennent à la communauté religieuse ou à l'institution scolaire ou universitaire.

- **Modification de l'article 1096 quater du CGI en vue de lever la mesure de forclusion et d'instituer une amende pour dépôt tardif de la demande de compensation**

Aux termes des dispositions de l'article 9 de l'arrêté n°80/MF/DC/DGID/DGDDI du 22 février 1999 portant application de l'article 3 de la loi de finances, gestion 1999, la demande de compensation d'AIB payé au cordon douanier doit être présentée au plus tard le « jour de souscription légale de la déclaration de bénéfice de la même année », soit le 30 avril de l'année suivante sous peine de forclusion.

Il est indiqué de lever la mesure de forclusion et d'instituer une amende pour dépôt tardif de la demande de compensation pour les raisons suivantes :

- les retenues d'AIB au cordon douanier sont directement payées dans les caisses des Recettes des Douanes ou de la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Bénin (SEGUB) ;
- les retenues d'AIB intérieur sont compensées sans délai alors qu'elles sont payées aux entreprises privées ;
- le nombre de demandes reçues dans les services et qui sont frappées de forclusion est très faible.

La mesure permettra d'améliorer le climat des affaires.

- **Modification de l'article 1132 bis du CGI en vue de le rendre conforme aux principes généraux en matière de prescription des créances aux fins de préserver les intérêts du Trésor Public**

La loi de finances, gestion 2012, en instituant la prescription de l'action en recouvrement et les actes interruptifs de cette prescription a omis de citer les actes de reconnaissance de dette.

En effet, le délai de prescription peut être interrompu par l'accomplissement d'actes de poursuite (exemple du commandement de payer), par une action en justice mais aussi, par la reconnaissance par le redevable de l'existence de sa dette.

La modification intervient pour corriger cette insuffisance.

- **Modification de l'article 1181 du CGI en vue de renforcer la législation fiscale dans le cadre de l'obligation à l'immatriculation à l'IFU**

La présente modification de l'article 1181 du CGI vient compléter celle portant sur les mesures relatives à l'AIB en vue de renforcer l'obligation d'immatriculation à l'IFU à l'endroit des contribuables.

Les mesures proposées par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique

- **Modification de la procédure de recouvrement de la redevance sur les communications GSM en vue d'instituer un acompte mensuel calculé sur la base du dernier état de liquidation communiqué par l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (ATRPT) avec régularisation des paiements effectués en trop ou en moins à la communication du montant réel par l'ATRPT**

Les dispositions de l'article 9 de l'ordonnance n°2010-01 du 1^{er} janvier 2010 portant Loi de Finances pour la gestion 2010 modifiées par celles de l'article 20 de la loi n° 2012-42 du 28 décembre 2012 portant Loi de Finances pour la gestion 2013 ont institué la redevance sur les communications GSM et fixé ses deux composantes.

Mais, les procédures de recouvrement de la redevance sont fixées par le chapitre 3 du décret n° 2010-465 du 25 octobre 2010 portant modalités de recouvrement de la redevance sur les communications GSM, dont l'application engendre des difficultés liées essentiellement à l'impossibilité de recouvrer mensuellement la redevance, parce que son montant est déterminé à partir de l'état de liquidation établi mensuellement par l'ATRPT sur la base des données du trafic et n'est en réalité disponible que trois (3) à quatre (4) mois après le fait générateur de ladite redevance.

C'est pour corriger cette situation qui impacte négativement la trésorerie de l'Etat et favorise dans le même temps celle de l'Opérateur GSM qu'il est proposé de modifier les modalités de recouvrement en vigueur en instituant un acompte mensuel calculé sur la base du dernier état de liquidation communiqué par l'ATRPT avec régularisation des paiements effectués en trop ou en moins, toutes les fois qu'un nouvel état de liquidation serait communiqué.

2. GRANDES MASSES DU BUDGET POUR LA GESTION 2014

La politique budgétaire pour l'année 2014 s'inscrit dans la vision du Gouvernement de mobiliser les ressources et d'engager des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des objectifs de croissance soutenue de l'économie nationale.

En conséquence, les prévisions de recettes totales au titre du Budget 2014 tablent sur 873,93 milliards FCFA, en hausse de 9,8% par rapport au Budget 2013. Cette hausse des recettes totales serait tirée essentiellement par les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

La répartition des prévisions de recettes en 2014 par Administration Financière se présente comme suit :

- les Douanes : 407,98 milliards FCFA contre 356,00 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 14,6% ;
- les Impôts : 345,79 milliards FCFA contre 329,00 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 5,1% ;
- le Trésor : 56,70 milliards FCFA contre 50,10 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 13,2%.

Tableau 11: Prévisions des recettes budgétaires pour 2014 (en milliards FCFA)

	Réalisation 2012	Prévisions 2013	Prévisions 2014	Variations 2013/2012(%)	Variations 2014/2013(%)
Budget National	729,67	735,10	810,47	0,7	10,3
DGDDI	333,14	356,00	407,98	6,9	14,6
DGID	301,22	329,00	345,79	9,2	5,1
DGTCP	95,32	50,10	56,70	-47,4	13,2
Autres recettes	27,23	31,90	30,40	17,2	-4,7
FNRB	20,60	24,22	22,72	17,6	-6,2
CAA	3,46	4,00	4,0	15,6	0,0
FR	3,16	3,68	3,68	16,5	0,0
BUDGET GENERAL (Hors CST)	756,90	767,00	840,87	1,3	9,6
CST	13,88	29,06	33,06	109,4	13,8
BUDGET GENERAL	770,78	796,06	873,93	3,3	9,8

Source: DGAE - DGB / MEF, septembre 2013

En ce qui concerne les autres recettes, les prévisions pour 2014 s'établissent à 30,40 milliards FCFA contre 31,90 milliards FCFA en 2013, soit une baisse de 4,7%. Cette baisse serait attribuable au repli des recettes du Fonds National des Retraites du Bénin de 6,2% par rapport à 2013.

Pour la gestion 2014, les prévisions de dépenses budgétaires (Hors CST) s'établissent à 1069,85 milliards FCFA, en hausse de 5,9% par rapport à la gestion 2013. Cette hausse des dépenses totales serait imputable aussi bien aux dépenses courantes qu'aux dépenses relatives à la dette publique.

La hausse des dépenses courantes de 4,6% en 2014 par rapport à 2013 est induite par l'ensemble des dépenses notamment les dépenses de personnel, de transfert et de fonctionnement.

S'agissant de la dette publique, elle enregistrerait une hausse de 3,8% par rapport à 2013.

Les dépenses en capital quant à elles connaîtraient une hausse de 9,3% induite par un accroissement de 13,3% de la contribution budgétaire et de 4,8% du financement extérieur.

Les dépenses des « Autres Budgets » connaîtraient également un accroissement de 7,7% par rapport à 2013.

Tableau 12: Prévisions des dépenses budgétaires pour 2014 (en milliards FCFA)

	Prévisions 2013	Prévisions 2014	Ecart (2014)-(2013)	Variation 2014/2013(%)
DEPENSES ORDINAIRES	681,44	711,85	30,405	4,5
Dépenses courantes	570,99	597,19	26,2	4,6
Dépenses de personnel	304,11	320,89	16,78	5,5
Dépenses de fonctionnement	107,89	111,76	3,87	3,6
Dépenses de transfert	158,99	164,54	5,55	3,5
Dette publique	110,45	114,66	4,21	3,8
DEPENSES EN CAPITAL	272,9	298,20	25,3	9,3
Ressources intérieures	143	162,00	19	13,3
Ressources extérieures	129,9	136,20	6,3	4,8
AUTRES BUDGETS	55,5	59,80	4,3	7,7
FNRB	44,5	48,70	4,2	9,4
CAA	2	2,10	0,1	5,0
Fonds Routier	9	9,00	0	0,0
BUDGET GENERAL HORS CST	1009,84	1069,85	60,0	5,9
CST	34,65	57,65	23	66,4
BUDGET GENERAL	1044,49	1127,50	83,0	7,9

Source: DGAE - DGB / MEF, septembre 2013

Equilibre général de la Loi de Finances 2014

Les ressources de la Loi de Finances pour la gestion 2014, les plafonds des charges et l'équilibre qui en résulte sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 13: Equilibre général de la Loi de Finances, gestion 2014 (en millions FCFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDES	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	794 500	872 373	1 039 914	1 122 922	-245 414	-250 549
<i>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</i>	767 000	840 873	1 009 847	1 069 855	-242 847	-228 982
1 - Budget des institutions et ministères	735 100	810 473	936 947	992 655	-201 847	-182 182
a - Recettes des régies	735 100	810 473			735 100	810 473
b - BIAC	0	0			0	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			664 047	694 455	-664 047	-694 455
d - Dépenses en capital			272 900	298 200	-272 900	-298 200
2 - Budget annexe	24 221	22 721	44 500	48 700	-20 279	-25 979
- Fonds national des retraites du Bénin	24 221	22 721	44 500	48 700	-20 279	-25 979
3 - Autres budgets	7 679	7 679	11 000	11 100	-3 321	-3 421
a - Caisse autonome d'amortissement	4 000	4 000	2 000	2 100	2 000	1 900
b - Fonds routier	3 679	3 679	9 000	9 000	-5 321	-5 321
4 - Variation nette des arriérés			17 400	17 400	-17 400	-17 400
<i>II - COMPTE D'AFFECTION SPECIALE</i>	27 500	31 500	30 067	53 067	-2 567	-21 567
- Compte SYDONIA			2 567	2 567	-2 567	-2 567
- Compte Opérati° Maintien Paix à l'Extérieur	12 000	16 000	12 000	16 000	0	0
- Compte éducation (appui ciblé)	15 500	15 500	15 500	15 500	0	0
- Compte Opérations d'Escortes Douanières			0	15 000	0	-15 000
- Compte Opérations du RAMU				4 000		-4 000
B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE	1 560	1 560	4 580	4 580	-3 020	-3 020
<i>I - COMPTES DE PRÊT</i>	560	560	580	580	-20	-20
<i>II - COMPTES D'AVANCE</i>	1 000	1 000	4 000	4 000	-3 000	-3 000
SOUS-TOTAL	796 060	873 933	1 044 494	1 127 502		
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES					-248 434	-253 569
C - FINANCEMENT DU DEFICIT	248 434	253 569				
D - RESSOURCES INTERIEURES EXCEPTIONNELLES	60 325	83 957				
1- EMPRUNTS OBLIGATAIRES	46 325	69 957				
2- TIRAGE FMI	14 000	14 000				
E - RESSOURCES EXTERIEURES	188 109	169 612				
I- DONS PROJETS	62 300	81 910				
II- PRETS PROJETS	67 600	54 290				
III- ALLEGEMENTS DE LA DETTE	26 209	7 112				
IV- AIDES BUDGETAIRES	32 000	26 300				
TOTAL GENERAL	1 044 494	1 127 502	1 044 494	1 127 502		

Source : DGB, septembre 2013

Par rapport aux ressources intérieures, la Loi de Finances dégage un déficit de 253 569 milliards FCFA.

Il se dégage un besoin de financement qui sera couvert de la manière suivante :

- Emprunts obligataires.....69,957 milliards FCFA ;
- Tirage FMI..... 14,000 milliards FCFA ;
- Dons projets..... . 81,910 milliards FCFA ;
- Prêts projets54,290 milliards FCFA ;
- Allègement de la dette..... 7,112 milliards FCFA ;
- Aides budgétaires..... 26,300 milliards FCFA

CONCLUSION

L'économie mondiale est marquée au premier semestre 2013 d'une part par une reprise modérée des économies avancées notamment aux Etats-Unis, en Zone euro, au Japon et au Royaume-Uni et d'autre part, par un ralentissement dans les pays émergents. Cette situation a conduit le FMI, en juillet 2013 à projeter la croissance mondiale à 3,1% en 2013, soit au même niveau qu'en 2012.

En 2013, l'économie béninoise s'est inscrite dans une logique de consolidation. Les objectifs de croissance pour 2013 tablent sur un taux de 6,2%. Cet objectif de croissance est soutenu par la poursuite des réformes structurelles et les plans nationaux de développement.

Les Orientations Economiques du Budget en 2013 seront poursuivies en 2014 avec la prise en compte de deux axes transversaux que sont la Gouvernance et le Genre. La mise en œuvre effective de ces orientations permettra l'atteinte d'une croissance de 6,5% en 2014.

Toujours, dans cette perspective de consolidation de la croissance économique couplée avec la stabilité politique, la maîtrise des prix, un niveau d'endettement extérieur faible, la stabilité du taux de change, les recettes de l'Etat s'établiraient à 873,93 milliards FCFA en 2014 contre 796,06 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 9,8%. Les dépenses budgétaires s'établiraient à 1127,50 milliards FCFA en 2014 contre 1044,49 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 7,9%. Il se dégage un déficit de 253,57 milliards FCFA pour 2014.

Toutefois, des menaces notamment la non mise en œuvre du Programme APE pour le Développement (PAPED) et d'autres incertitudes telles que les chocs extérieurs pourraient compromettre les prévisions de croissance.